

# LA DEPENDANCE EN HERITAGE AU BURKINA FASO L'Economie avant la Révolution (1)

Par

Kamadini OUALI\*

## Dépendance et Théories Economiques du Développement

La dépendance ou son contraire — l'indépendance — est un sujet d'une très grande actualité : dépendance alimentaire (Ethiopie), militaire (opération MANTA; «(in) Dépendance-Association» (Nouvelle Calédonie); Théorie des cercles militaires; etc... Partout, au «Sud» et ailleurs, l'amorce d'un développement auto-dépendant, endogène ou auto-entretenu et le rythme même du progrès économique et social paraissent assez liés aux possibilités (ou capacités) qu'ont les nations d'être moins dépendantes et plus interdépendantes les unes des autres. Le phénomène de la dépendance, nous dit Samir Amin, est caractéristique de notre époque, depuis la fin de la seconde guerre (2).

La vogue du thème de la *dépendance* a été remarquable en Amérique Latine après la révolution cubaine et en particulier durant les décennies 60-70 et 70-80 (3).

En Afrique, la *dépendance* et son antonyme reviennent à la mode vers les années 60, époque d'accession à la souveraineté internationale au cours de laquelle ces mots agitent beaucoup la classe politique.

Au Burkina Faso, le thème de l'*indépendance* de la nation redeviendra un véritable *leit motiv* de la pensée et de l'action politique surtout après le 4 Août 1983, dès l'avènement de la Révolution Démocratique et Populaire (RDP). Le Discours d'Orientation Politique (DOP) (4) — texte de référence générale et pratique — est construit sur la notion d'indépendance qu'il énonce à dix reprises (5). En revanche, le mot dépendance n'y est mentionné qu'une seule fois, en page 17. Les auteurs du DOP ont sans doute préféré utiliser plutôt le concept de *domination* assez proche, qu'ils emploient à loisir, près de 21 fois, tout au long du document, à toutes les deux pages environ (6). Ce mot-clé sera repris sous diverses formes dans tous les textes fondamentaux et dans la plupart des discours économiques et politiques : Statut des Comités de Défense de la Révolution (CDR) (7) Programme Populaire de Développement (PPD) (8); Hymne National du Burkina Faso (*DI-Taa-Niyè*) (9). La préférence accordée aux notions d'indépendance et de domination tient peut-être au fait qu'elles semblent plus expressives et concrètes pour l'homme d'action et l'opinion publique le concept de dépendance paraissant ésotérique et moins politique, plus technique voire théorique, au sens non marxiste du terme.

---

\* CEDRES (Burkina Faso).

Tout récemment cependant, les autorités politiques ont tenté de lui donner un contenu pragmatique en estimant que la dépendance alimentaire du Burkina Faso était égale à 11,5 milliards de francs CFA pour 1983, par référence à la valeur globale des importations de produits alimentaires (10).

L'intérêt de cet effort de traduction chiffrée réside, semble-t-il, dans la volonté de briser la dépendance et de démystifier le concept en le rendant plus exotérique. Son inconvénient est peut-être qu'une telle évaluation revêt un caractère partiel et incomplet parce que la notion de dépendance est surtout liée à celle du système économique et politique national tout entier. La dépendance est l'effet découlant d'une série de facteurs dont les origines et les résultats sont extérieurs à une structure déterminée, de telle sorte que, le fonctionnement de celle-ci sera dérégulé.

Toutefois, lorsqu'il s'agit de structures économiques de pays sous-développés, la dépendance, pour certains, devient synonyme de mécanismes bien particularisés comme la *dépendance alimentaire* qui serait comprise dans la *dépendance commerciale*, elle-même égale au déficit de la balance commerciale, à la valeur ou à la qualité des denrées achetées et des termes de l'échange. Ainsi pourront être caractérisées, la *dépendance financière* mesurable par l'importance du déficit de la balance des paiements, de l'aide et du capital étrangers; la *dépendance technique*, la *dépendance culturelle*, assimilables aux importations de valeurs scientifiques, de modes de consommation et de styles de vie, autrement dit le degré d'acculturation; la *dépendance politique* enfin, identifiable aux politiques menées par des gouvernements manipulés expérimentant des modèles de politique importés. Ces formes de subordination alimentaire, commerciale, financière, technique, culturelle et politique relèvent, aux yeux de certains, de ce qu'on pourrait appeler la «*dépendance extérieure*» par opposition à la «*dépendance intérieure structurelle*», dépendance vis-à-vis de la nature, dépendance de la ville par rapport à la campagne que traduisent imparfaitement des indicateurs économiques. Le produit national brut (PNB) par burkinabè a été de 210 dollars (1982) contre 17.000 dollars par habitant pour la confédération helvétique (Suisse); soit plus de 80 fois le quantum burkinabè (11). A la même époque le produit intérieur brut du Burkina Faso avait été distribué dans les différents secteurs économiques à concurrence de 41% (agriculture), 16% (industrie) et 43% (Service); pour la Norvège, ces proportions étaient respectivement de 4%, 41% et 55%. En 1980, 2% seulement des américains actifs travaillaient dans le secteur agricole, 32% dans l'industrie et 66% dans les services. Ces ordres de grandeur sont inversés pour le Burkina Faso, la population active s'orientant en priorité vers le travail de la terre (82%), l'industrie (13%) et les services (5%). Dans l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques, un médecin soigne 270 personnes seulement alors que son confrère du Burkina Faso doit s'occuper de plus de 48.000 burkinabè. Enfin de nos jours on vit beaucoup plus longtemps au bord du lac léman (79 ans) que dans le sahel de Gorom-Gorom (44 ans). Ces écarts ou inégalités paraissent remarquables.

Enfer ou paradis sur terre, quelle dépendance: dépendance structurelle (Nurkse, Lewis, Furtado) ou dépendance de la domination néo-coloniale impérialiste (Baran, Emmanuel) (12) ?

Par conséquent, l'analyse devrait porter sur le *Burkina et sa dépendance* au pluriel «dépendances» qui auront pour effets la domination et la stagnation économique du pays dont le taux d'augmentation du produit, jusqu'en 1981, reste à peine égal à 3,6%.

L'histoire économique de l'Afrique et les expériences récentes de mise en œuvre du développement en Afrique de l'Ouest semblent indiquer que dans tous les cas, le taux de croissance économique atteint était surtout fonction des seuls besoins de l'Extérieur. La nature et l'orientation des circuits de commercialisation (débouchés) imposent en général un type de culture (monoculture). Certains facteurs (capital) ne seront mis en valeur que dans des branches bien déterminées suivant un taux d'investissement défini à l'avance et qu'il n'est pas permis de dépasser. De sorte que pour le Burkina Faso et les autres pays d'Asie, d'Amérique Latine ou d'Afrique, les mécanismes de la dépendance ne deviennent intéressants en théorie que s'ils sont interprétés comme étant une incorporation de ces «pays pauvres» dans le système du capitalisme international (Dépendance extérieure). La dépendance désigne alors cette introduction de la «petite nation» dans les mécanismes du système capitaliste. Ce que les auteurs marxistes ou d'orientation anti-impérialiste du Tiers-monde qualifient de «*capitalisme dépendant*», organisé en fonction du «centre» et pouvant occasionner des tensions sans jamais être l'effet d'une contradiction marxiste. L'exploitation en est le moteur; elle consiste en l'extraction et l'appropriation du surplus économique telles que le développement du centre ne se conçoit pas sans le sous-développement de la périphérie. D'où la production et l'entretien des modes de développement inégalitaires, et, en définitive, l'action de régulation du système sur l'histoire même des formations économique-sociales (Cordozo, Amin, Marini). Ainsi interprétée, la dépendance va-t-elle ressembler à une partie de l'histoire des sociétés, voire une théorie de leur évolution générale.

Sous l'effet de cette analyse critique, le développement et le sous-développement cesseront d'être ce qu'ils représentaient juste après la guerre, c'est-à-dire deux phases d'un mouvement conçu au niveau de chaque société ou formation économique-sociale, autrement dit les aspects inachevés (sous-développement) du capitalisme et les conditions de leur évolution vers des formes plus avancées (développement). Ils désigneront par la suite deux séries d'effets opposés du capitalisme en tant que système mondial. Le développement de sa partie centrale provoquera le sous-développement de sa périphérie.

Aujourd'hui, ces concepts cohabitent dans la littérature économique ; ils sont opposés et représentent l'expression de deux théories différentes : *la théorie du développement et la théorie de la dépendance*. Elles tentent toutes deux d'expliquer le même phénomène: les sociétés contemporaines et leur évolution historique.

La première privilégie certains indicateurs ou catégories économiques comme ceux qui viennent d'être mentionnés ci-dessus pour le Burkina Faso: PNB, PIB, taux de croissance économique. Le sous-développement, dans ce cas, prend la forme d'un pré-capitalisme, le développement devant assurer la transition progressive d'une économie de subsistance vers une économie industrielle dans le cadre d'un schéma dualiste. L'aide extérieure et les crédits étrangers constitueront alors une panacée.

La seconde théorie est construite à partir des effets de la *décolonisation* et des *révolutions* russe, chinoise, algérienne et surtout cubaine. Elle accorde une importance spéciale aux thèmes relatifs à la pauvreté, la misère, *l'oppression nationale*, la *lutte politique*. Ses auteurs rejettent la thèse dualiste ; ils estiment que les différents secteurs des formations économiques et sociales et le secteur capitaliste s'interpénètrent, le second cherchant moins à absorber les premiers qu'à les maintenir dans cet état pour qu'ils assurent une reproduction partielle de la force de travail et les transferts des valeurs. Le capitalisme pourrait-on dire, crée sa propre sphère d'influence et l'adapte à son niveau, ou plutôt à ses besoins. D'où l'idée d'un «*colonialisme interne*» ou (sous-impérialisme), véritable clef du sous-développement qui aurait pour «*métropole*», le secteur capitaliste. Ces auteurs observent aussi l'existence de rapports entre pays développés et pays sous-développés qui semblent confirmer ce qui précède. Ces liaisons contribuent à mettre en contact les puissances impérialistes avec les points les plus éloignés des régions sous-développées dans un réseau mondial de relations où le développement de celles-là ne peut se faire sans le sous-développement de celles-ci (Frank).

Le sous-développement sera par conséquent une réalité quotidienne, un procès dynamique dans lequel les différentes formations économique-sociales ne sont en fait que des «*sous-systèmes*» dont les centres vitaux s'intègrent au système capitaliste mondial qui les réduit à un rôle de compléments ou *d'appendices* d'économies centrales. En définitive, les effets de la dépendance représentent au niveau local, une situation de sous-développement. Le sous-développement peut donc être défini comme étant toute situation locale particulière résultant des effets de la dépendance. Selon ce courant de pensée économique, dans le pire des cas, ces pays ne doivent s'attendre à aucune possibilité de développement, la dépendance résidant dans une prédominance de plus-value absolue imposée par le *lien* avec le système qui entraîne une surexploitation structurelle. S'ils se manifestaient par une forme quelconque de développement, les effets de la dépendance se traduiraient par des «*hypertrophies*», des blocages sectoriels et par un manque d'intégration sociale. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest est-elle bloquée (Amin). Les ramifications internes de la dépendance seront faites de groupes sociaux, des classes, des idéologies, l'État, et les autres composantes de la superstructure qui reproduiront les mécanismes économiques de base externes. La dépendance va engendrer des catégories sociales urbanisées mal adaptées au système de production capitaliste.

Ces couches marginales sont des aspects sociologiques de la dépendance.

La synthèse qui précède a été empruntée à *Enrique Hett* et au groupe d'auteurs du «Dictionnaire critique du marxisme» (13). Elle permet de constater que les analyses actuelles de la dépendance, sont avant tout une critique de la théorie économique officielle toujours empreinte de marginalisme ou de néo-classicisme dont la préoccupation essentielle a été la construction d'une science économique pure, détachée des autres sciences sociales, l'histoire, notamment. Ces études théoriques des concepts centre-phérie contribueront à réactualiser le débat sur la *théorie de l'impérialisme* en posant l'accent sur les notions de capitalisme monopoliste d'Etat ou «d'Economie-monde».

En rejetant en bloc l'échaffaudage marginaliste et ses auteurs, de Pareto, Bohm Bawerk à Schumpeter, les économistes tiers-mondistes promoteurs de ce courant de réflexion rejoignent en partie, F. Perroux à qui l'on doit la *théorie de l'économie dominante* (14).

L'effet de domination, au sens de Perroux, est toute influence dissymétrique ou irréversible, intentionnelle ou non préconçue qu'un agent économique quelconque, – Etat, ménage, entreprise extérieure – exerce sur d'autres sujets moins puissants. Perroux tentera de mettre en évidence une «*duperie*» de *l'économie libérale classique* ; celle d'une égalité officielle masquant des inégalités réelles de force entre personnes physiques ou morales, entre nations ou unités de production (firmes). Il ramènera au centre de l'analyse économique l'étude des rapports de force entre dominants et dominés, considérés jusque-là comme relevant d'un domaine non-économique (15).

Historiquement, en effet, la dépendance est née d'une explication externe du sous-développement. Elle résulte du régime des préférences octroyées aux colonies durant la crise économique. Grâce à ces régimes préférentiels celles-ci bénéficieront à cette époque d'un détournement de commerce des métropoles et d'un accroissement des activités d'exportation. Durant la seconde guerre, il se manifèstera une demande différée et une amélioration relative des cours de certaines matières premières qui favorisent une plus grande spécialisation des colonies. Cette division coloniale du travail devient excessive ; elle sera accentuée à cause d'une plus forte *aliénation des territoires aux zones monétaires* qui se traduit par une nette dépendance vis-à-vis de la métropole, *subordination* plus prononcée après 1960, lorsque la détérioration des termes de l'échange se révélera importante.

La fragilité des économies du Tiers-monde due à des facteurs externes suscitera une recherche d'explication externe du sous-développement. L'exploitation des pays pauvres durant la période coloniale et le prolongement de leur dépendance quand ils accèdent à l'autonomie ne sont-ils pas l'une des causes essentielles de leur retard? Cette exploitation est ce que les auteurs non marxistes dont F. Perroux appellent, par euphémisme, «*effet de domination*». Cette forme d'exploitation capitaliste est ce que les économistes marxistes qualifient d'*impérialiste*.

Suivant la terminologie perrouxienne, une économie dominante peut être dépendante, tel a été le cas de l'économie de l'Angleterre victorienne, à partir du milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle (1848–1886). En revanche une économie quasi-fermée comme celle du III<sup>e</sup> Reich, en Allemagne, peut ne pas être dominante. De nos jours, les Etats Unis d'Amérique sont souvent présentés comme une puissance dominante dépendante de nations du Tiers-monde latino-américain pour ses approvisionnements. Les Etats Unis dépendent de l'Afrique du Sud pour ses approvisionnements en métaux stratégiques (manganèse 99%) cobalt 92%, chrome 85%, et 80% de platine, radium, palladium, iridium, osmium, rathénium) (15 bis).

L'économie chinoise par contre, est restée longtemps indépendante, voire autarcique et auto-suffisante sans jamais paraître dominante.

Pour l'auteur de la philosophie du nouveau développement, le concept de domination serait englobant et plus extensible que la notion d'impérialisme. Il désigne tout effet préconçu et systématique qu'un grand groupe peut avoir sur les autres uniquement en raison de sa dimension et/ou de ses activités. Ainsi le système britannique d'étalon-or exercera sur les centres situés dans son espace monétaire, un effet de domination résultant de son activité de nation puissante et du rôle prépondérant de la livre sterling comme instrument de paiements. Perçue sous l'angle de la domination, la dépendance va se manifester par ses aspects quantitatifs suivants les méthodes d'explication utilisées par la *théorie du développement* : degré de concentration, termes de l'échange, déficits de balances économiques. Mais la dépendance extérieure peut devenir qualitative si, par exemple, les activités motrices principales plus dynamiques sont sous contrôle de sociétés multinationales. La dépendance financière par rapport aux investissements étrangers pourra être, elle aussi, fonction d'une dépendance technique. L'économie dominée sous-développée sera dépendante parce qu'elle ne disposera pas d'un pouvoir de négociation assez fort, face à des partenaires plus puissants.

Au Burkina Faso, le cadre idéologique et pratique général dans lequel s'est déroulée l'activité économique et politique jusqu'à la veille de la révolution a été marqué en grande partie par la théorie économique libérale du développement suivant laquelle, l'élimination du sous-développement ne sera réalisée que lorsque le pays aura atteint un taux de croissance du PIB suffisamment élevé pour contenir les effets de l'accroissement démographique.

L'objet de la présente étude est d'examiner, dans ce cadre, certains aspects des manifestations du système capitaliste au Burkina Faso et la dépendance dans laquelle est placé ce pays au sein de ce système, le rôle des métropoles dans cette situation de retard et de sous-développement afin de déterminer le degré de subordination qui peut en résulter. Il ne sera donc pas entrepris ici une analyse générale du phénomène de la dépendance. Seul le cas spécifique du Burkina Faso sera retenu en s'efforçant d'identifier les différentes composantes actuelles de sa dépendance économique, humaine, historique, commerciale, financière, industrielle, technique et énergétique.

## **L'Aliénation du Capital Humain**

### *A./ Les servitudes coloniales et l'exploitation capitaliste*

L'homme est, semble-t-il, le maillon le plus important sinon le plus ancien de la dépendance économique et politique du Burkina Faso.

A ce sujet, les ruines du pays Lobi paraissent révélatrices. D'inspiration *phénicienne ou égyptienne* (?), elles représenteraient des centres de tri et de sélection d'esclaves, produits de razzias ou d'échanges vers le XVI<sup>e</sup> siècle (16). Les portugais utilisaient alors les esclaves en Afrique – même pour transporter l'or depuis les mines de l'intérieur, des pays mossi vers *São Jorge de la Mina*. L'esclavage sera certainement la forme de dépendance la plus ancienne que connaîtront les pays africains : traite musulmane, traite atlantique (chrétienne).

Aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, le nombre d'esclaves s'accroît ; il atteint 30 à 50 % de la population totale dans les Etats du Soudan Occidental. L'assimilation de l'esclave aux hommes libres est plus ou moins longue suivant le type de société, hiérarchisée ou lignagère.

En 1978 intervient l'abolition officielle de la traite des noirs dans tous les pays.

Après l'esclavage, les colonies de l'Afrique de l'ouest paieront un autre tribut lourd à la défense de la « mère patrie, française ou britannique » ; plus de 300.000 africains anglophones et francophones prendront part à l'effort de la guerre en 1915, soit plus de 30% des hommes appelés (28% pour l'Afrique de l'Ouest, à majorité voltaïque) ; près de 20% d'entre eux seront portés morts ou disparus (25.000 tirailleurs sénégalais et plus).

La conquête des régions qui formeront la Haute-Volta a lieu à partir de 1896 précédée de visites d'explorateurs français et britanniques : Binger (1887–1888), Monteil et Crozat (1890–1891), Feruzon (1894). La mise des royaumes mossi sous *tutelle extérieure* sera accomplie par des officiers français : Destenave (1893), Decoeur (1895), Voulet et Chanoine (1896), Hugot et Caudrelier (1897), Cazemajou et Naudet (1898), Bouvet et Noiré (1904). La conquête s'achève après l'accord établissant le *protectorat de la France* sur l'empire mossi (20 Janvier 1897), la *soumission* des bobo (Septembre 1897) et la mise en place du poste d'administration militaire et civile de Gaoua, entre 1898 et 1901 (17). Les régions ainsi conquises sont ensuite rattachées à la colonie du Haut Sénégal-Niger, instituée le 18 Octobre 1904. La conquête est marquée par une série d'exactions et de repressions qui sont le fait de militaro-civils. Ces derniers tenteront de s'imposer aux populations par la force et la brutalité : Destenave, Voulet et Cazemajou dans le Yatenga ; Bouvet en pays samo.

Les populations résisteront plus d'une fois. Elles vont bouter Crozat hors du pays en refusant ses présents. Partout, dans ces régions, des noyaux de résistance se forment, particulièrement dans les zones

moaga, samo, gourounsi, bobo et lobi. Après la conquête (1890-1904), ces mouvements se développent durant la période coloniale (1904-1958). Celle-ci sera surtout l'époque de la conscription, des travaux forcés et des travaux obligatoires.

En 1916, l'Afrique de l'ouest sahélienne est le théâtre de troubles insurrectionnels remarquables auxquels prennent part des populations bobo et samo. Ces mouvements d'opposition, aussi simples soient-ils, représentent à cette époque un *refus de toute subordination*. Sans doute seront-ils une des raisons qui expliquent la constitution de la Haute Volta en colonie autonome le 1er Mars 1919, disposant de l'autonomie administrative et financière dans les mêmes conditions que les autres territoires du groupe de l'Afrique occidentale française. Mais l'unité du nouveau territoire d'outre-mer n'en sera pas davantage préservée. Un décret du 5 Septembre 1932 supprime la colonie de la Haute-Volta dont les parties sont redistribuées entre les territoires du Soudan, du Niger et de la Côte-d'Ivoire. Ce n'est que 15 ans plus tard que la loi 47-1707 du 4 Septembre 1947 rétablira le territoire de la Haute-Volta dans ses limites d'avant le 5 Septembre 1932. La partition du pays aura pour origine divers facteurs : difficultés financières ou économiques de la métropole dans ses rapports avec ses colonies ; pratiques mercantiles ou jeux d'intérêts capitalistes des représentants des sociétés multinationales.

### *B./ Les migrations et l'assujettissement économique*

Les conséquences de ce partage seront nombreuses et graves, tel que l'exode massif des populations voltaïques vers les pays voisins. A cette époque (1945-1947), plus de 100.000 migrants voltaïques vont s'installer dans la colonie britannique de la Gold Coast (Ghana). En 1946, ils sont estimés à 1.500.000. Le Ghana était alors le pays d'accueil le plus important. Quelques années après, pendant la décennie 50, le rythme annuel du flux migratoire moyen sera de 30.000 départs en direction de la Côte d'Ivoire et du Ghana, puis de 40.000 dans les années 60 (Balima (18) et Amin (19)). Depuis 1969-1970, les flux migratoires se sont intensifiés. Sur la période 1970-1975, ils ont été en moyenne 70.000 départs annuels ; soit 1,3% de la population résidente contre 37.000 retours. Ce qui donne un solde annuel de (-33.000). En pays moaga, 40% des hommes de 15 à 29 ans sont absents en 1973. Cette proportion est de 30% pour les 30-44 ans; elle était respectivement de 24% et 8% en 1960-61. La durée de séjour à l'étranger est en moyenne de 6 ans, délai que les migrants observent à concurrence de 8% (1961) contre 43% (1975). La migration infantile est passée de 6% (1961) à 18% (1975). Le pourcentage des femmes qui émigrent est de 13 en 1961 et 30 en 1975. Sur une population totale de 5.638.000 habitants, 1.000.000 de ressortissants vivent à l'étranger, 1 burkinabè sur 5 est migrant. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire a remplacé le Ghana : 700.000 émigrés résident dans ce pays, en 1973 les départs à destination du Ghana sont restés faibles (6 %) (20).

La migration externe a toujours été pour le Burkina un facteur d'assujettissement et de *dépendance chronique*. Elle représente une perte d'énergie sans contre partie équitable pour l'économie nationale. Le Burkina va constituer, jusqu'à l'époque néo-coloniale (1958 à nos jours), un réservoir de main-d'œuvre voire un «grenier de réserve» dans lequel les entreprises administratives et privées des pays côtiers voisins viennent puiser le capital humain qui leur est indispensable sans aucune compensation véritable. Partant de ces faits, on conclut souvent assez facilement que ce pays contribue à accélérer la croissance économique des pays voisins dont la Côte d'Ivoire tout en demeurant dans la stagnation et la régression économique. Cependant il faut bien admettre que cette composante de la dépendance burkinabè est aussi complexe que les autres formes d'aliénation économique. Le problème migratoire n'est pas uniquement démographique ; il est un élément important de la politique de développement. A plusieurs reprises, les autorités ivoiriennes et voltaïques tenteront de le résoudre sans succès. On peut énumérer :

- 1) le projet d'institution d'une *double nationalité* au profit des citoyens voltaïques et ivoiriens (1960) ;
- 2) les restrictions et interdictions de l'émigration des voltaïques vers la Côte d'Ivoire (1980-1981) ;
- 3) les difficultés de mise au point de conventions de main-d'œuvre avec les pays d'accueil (Côte d'Ivoire, Gabon).

Et tous ceux qui, journalistes ou économistes, ont pu se demander si cette terre pouvait nourrir ses hommes, autrement dit si ce pays était *viable économiquement*, ont cru aussi que le Burkina n'était qu'un *appendice*, un arrière pays (hinterland) ou un pays artificiel dont les parties pouvaient être redistribuées à nouveau entre les régions voisines, comme en 1932. Ces auteurs prennent en compte surtout la variable démographique qui échappe au contrôle économique et politique. Le Burkina Faso pourra-t-il un jour décider souverainement de rapatrier tous ses émigrants et à défaut, pouvoir imposer ses vues aux pays d'accueil ou va-t-il continuer d'être à la merci de ces derniers ?

Dans ce cas comme dans bien d'autres, le Burkina est en situation de dépendance parce qu'il n'a pas suffisamment de pouvoir technique et financier pour orienter les activités des agents économiques en vue de réaliser un programme d'action donné.

Sa capacité de manœuvre, second volet du pouvoir économique paraît également assez limitée en cette matière. Ce qui tend à réduire son pouvoir de négociation face aux partenaires qui réussissent toujours à lui imposer leur jeu. Malheureusement jusqu'au 4 Août 1983, cette sorte de *dépendance factuelle* était encore observable dans plusieurs secteurs économiques, notamment, dans l'industrie.

## L'Importance de l'Investissement Extérieur et la Pénétration du Capital Etranger dans l'Industrie

Le Burkina est doublement dépendant en matière industrielle. D'une part, l'importance de l'investissement étranger dans la production de matières premières permet à celui-ci d'exercer un contrôle effectif dans ce secteur. Le capital étranger d'autre part, s'efforce de pénétrer dans l'industrie même du pays. Examinons ces deux aspects de la dépendance industrielle burkinabè.

### A./ Importance de l'investissement étranger dans la production des matières premières

#### a) La production agricole et pastorale :

Le coton : Le coton est l'autre chaînon de la dépendance burkinabè. Le coton est une culture coloniale. Le *code de l'indigénat de 1887* retient au nombre des devoirs du «*sujet français*», l'obligation de cultiver sur 100.000 hectares de *champs dits collectifs*, l'arachide, le coton et certaines autres plantes industrielles nécessaires à l'*exportation forcée*. En 1909, les autorités coloniales enjoindront le Moro Naba Kom II et ses chefs de provinces d'accroître les plantations de coton. Par conséquent, dès l'origine, la production du coton, de l'arachide et des autres matières premières n'est réalisée que pour satisfaire la demande extérieure et non pour couvrir les besoins de consommation des populations locales. D'où la naissance d'une économie ouverte, extravertie, caractérisée par la persistance d'une économie de traite dominée par les exportations de coton ou d'arachides. Il va donc se créer et se généraliser une situation de dépendance étroite par rapport au marché international. Le colonisateur interviendra dès lors de manière tout à fait inégale en développant les régions dont les productions l'intéressent et négligeant s'il le faut, les autres, même si elles sont plus peuplées telle que la Haute-Côte d'Ivoire (ex Haute-Volta). Les travaux d'infrastructure entrepris seront fonction de ses intérêts, sans tenir compte des préoccupations des populations autochtones. En outre cette situation coloniale de dépendance doit être rentable pour la métropole ; sinon il faut remédier par tous moyens, y compris la suppression pure et simple des colonies dont les budgets de fonctionnement sont déficitaires. Tel sera le cas du territoire de la Haute Volta qui présente entre 1920 et 1932 des dépenses de fonctionnement importantes.

Années	1920	1921	1927	1930	1932
Budget de fonctionnement en francs	5000000	5800000	18274000	26400000	360000000

Source: Salfio A. Balima op. cit., p. 77.

Cette évolution et l'accroissement rapide des dépenses expliquent sans doute la suppression de la Haute Volta en 1932. De 1912 à 1939,

la Société Indigène de Prévoyance (SIP) tentera d'aider les paysans ; elle suscitera plus de crainte que d'intérêt. Les Sociétés Mutuelles de Prévoyance Rurale (SMPR) prennent la relève de la SIP entre 1947 et 1958 ; elles seront aussi mal accueillies que cette dernière. Très tôt donc, des efforts d'investissement sont consentis pour améliorer la production cotonnière ; celle-ci s'accroît de façon remarquable peu avant la première guerre mondiale dans le cadre de la couverture des besoins de l'économie coloniale. Les coûts de la production seront pris en charge plus tard par le Fonds d'Investissements pour le Développement Economique et Social (F.I.D.E.S.). Mais c'est surtout à partir des années 50 que débute l'essor de la production de coton en Haute-Volta avec l'intervention depuis 1952, de la Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles (CFDT). Les superficies cultivées passent alors de 22.000 (1957-58) à 71.000 ha (1978-79) ; correspondant à une production de coton graine de 3.000 t (1957-58) à 55.000 t (1978-79). Les rendements à l'hectare s'accroissent également : 158 kg/ha (1957-58), 750kg/ha (1978). Il en sera de même pour la production de coton fibre : 845 t (1958) ; 13.900 t (1978). Les rendements à l'égrenage deviennent 36% (1978) contre 33% (1957). En 1956, les exportations de coton égrené sont seulement de 4.000 t soit environ 2% des exportations totales. Vingt ans plus tard (1976), 20.000 t de coton sont exportées, soit plus de 45% du total des exportations, pour une valeur de 5 milliards de francs CFA. Aujourd'hui, la CFDT est une société qui dépend du Ministère français de la coopération. Elle est affiliée au Bureau français pour le Développement de la Production Agricole (BDPA) qui est un instrument d'exécution de la politique française agro-industrielle. Les structures et les méthodes de travail de ces institutions ont changé ; leurs interventions tendent à s'adapter à l'évolution politique et économique des régions pour lesquelles elles ont été créées juste après la conférence coloniale française de Brazzaville (1944).

Depuis 1980, la Société Voltaïque de Fibres Textiles (SOFITEX) a pratiquement remplacé la CFDT ; l'association en participation Haute-Volta-CFDT a été transformée en une société d'économie mixte (SOFITEX). Cependant malgré cet aménagement, le *tandem CFDT-SOFITEX* reste toujours, aux yeux de beaucoup, un instrument de la politique d'intervention néo-coloniale française. La preuve en est que la CFDT est toujours responsable de la commercialisation du coton ; on objectera qu'elle le fait actuellement pour le compte de la Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA). La CFDT devient un intermédiaire entre le producteur et la CSPPA. La CFDT (SOFITEX) dispose des usines d'égrenage et des centres de multiplication de graines. La CFDT achète le coton auprès du producteur au prix officiel (?), de concert avec les organismes régionaux de développement (ORD), autres *chainons intermédiaires de la dépendance burkinabè*. Elle assure le transport, l'égrenage, la vente du coton et des sous-produits à l'intérieur et hors du pays. Des instituts français de recherche financent les travaux de recherche sur le terrain.

La CFDT est affiliée au BDPA qui est lui même associé à d'autres groupes français (Creusot-Loire industrie et Technip) (21). La CFDT prend encore une part importante dans le financement du capital social d'entreprises et dans les actions d'investissements de sociétés ou de structures agro-industrielles : SOFITEX, CSPPA, ORD. Tous ces faits expriment l'importance et la pénétration du capital étranger français dans la production cotonnière burkinabè.

Cette *inféodation* au capital étranger peut s'apprécier aussi à travers les méthodes de commercialisation et de fixation des prix du produit ; éléments sur lesquels on ne dispose pas d'informations précises. Les indications sont fournies ci-après sur la commercialisation des cuirs et la structure du prix du haricot vert. Suivant ce qui précède, le coton représente plus de 40% des exportations burkinabè. Il est aujourd'hui la richesse principale du Burkina, celle qui constitue actuellement l'élément fondamental du développement économique national, parce qu'elle symbolise sa force d'acquisition des biens d'investissement et de services étrangers qui lui sont nécessaires pour assurer sa croissance économique. Cette richesse échappe souvent au contrôle du Burkina ; les décisions relatives à sa production et sa vente sont prises parfois, non pas à Ouagadougou mais à Paris ou au Havre.

La constitution de la SOFITEX peut donc être un facteur de rupture de la dépendance ; l'Etat et ses organismes détenant désormais 55% du capital social, à condition que cette prise en main ne soit pas un simulacre d'étatisation.

Les autres cultures de rente : Le poids de l'investissement étranger dans la production ou la commercialisation et la sujétion qui en résulte peuvent aussi bien être évalués pour les amandes de karité, l'arachide, le sucre que les graines de sésame.

La production et la commercialisation de ces matières premières sont le monopole de la CITEC-huilerie (SHSHV), de courtiers internationaux français et britanniques, et du groupe de la SOMDIAA qui représentent les véritables chefs d'orchestre des opérations de production, d'achat et de vente.

Dans l'ouvrage qu'il vient de publier, T. Thiombiano (22) lie intimement le groupe de la SOMDIAA à la famille d'un industriel français, J. Wilgrain. La SOMDIAA et le capitalisme européen sont à ses yeux, les véritables maîtres de l'ex-SOSUHV devenue aujourd'hui, Société Sucrière de la Comoé (SOSUCO). Cette société d'organisation et de management pour le développement des industries agricoles et alimentaires (SOMDIAA) à laquelle sont affiliés les Grands Moulins de Paris s'établit au Congo en 1950 sous une dénomination locale bien choisie : Société Industrielle et Agricole du Niari (SIAN-Congo) ; appellation qu'elle abandonne en 1969 au profit de son sigle actuel, constamment remanié pour s'adapter à l'évolution politique et économique des pays qu'elle domine : Gabon, Cameroun, Tchad, Côte d'Ivoire, Guadeloupe, Burkina Faso. «L'empire» de la SOMDIAA s'étend sur 75.000 ha de terres réparties entre diverses cultures : canne à sucre (88%), blé (5,3%), maïs (4%), soja (1,3%), autres (1,3%).

Au Burkina Faso, la SOMDIAA va prendre pied à partir de 1972 pour créer un complexe sucrier à Banfora. Un système d'économie agricole de plantation s'y développe avec tous les inconvénients et sans le moindre avantage économique ou social de la transplantation d'une grande firme dans une petite nation, détenant de grandes superficies de terres cultivées directement et des productions commercialisées par elle, l'ensemble constituant un véritable circuit extérieur à l'économie régionale ou nationale. Le capital social de plus de 3 milliards de francs CFA est entre les mains de l'Etat qui en détient 73,89% ; le reste (25,91%) revient à des privés étrangers (SOMDIAA et Côte d'Ivoire). Un effort a donc été fait pour en assurer le contrôle par l'Etat.

Toutefois, la nature monstrueuse de la SOSUCO apparaît surtout au travers de ses données quantitatives. Au terme de l'exercice 1981, la formation brute du capital fixe cumulé était évaluée à plus de 11,3 milliards soit 23,8% du budget de l'Etat et 3,7% du PIB au prix du marché. Le remplacement des travailleurs autochtones par des immigrants entraîne la formation d'une véritable enclave, autrement dit un «Etat dans l'Etat». La création de la SOSUCO a peut être favorisé une forme d'ouverture de l'économie vers l'extérieur, la transformation des structures ou systèmes anciens et provoqué des effets d'imitation et d'immigration, le développement d'infrastructures diverses et la délocalisation. Mais tout en étant un motif de fierté nationale pour certains, cette société est avant tout un bon facteur de dépendance vis-à-vis de l'extérieur qui doit apporter le capital financier ou humain et la technologie indispensables. Enfin, les méthodes d'exploitation capitaliste du groupe SOMDIAA conduisent à une croissance exceptionnelle de la production du sucre. De 1974 à 1979, les rendements progressent de 72 à 83 t/ha pour la canne à sucre et de 8,6% à 10,5% pour le sucre. Ces productions permettent au pays de couvrir ses consommations en sucre, du reste assez faibles (4kg/habitant) par rapport à celles de la Côte d'Ivoire (9,0), du Congo (19,5), de l'Algérie (22,5) et de la Lybie (45kg/habitant). Si bien que vers les années 1978/79, le Burkina sera le 3ème pays d'Afrique *auto-suffisant en sucre* après la Zambie et le Cameroun et juste avant la Guinée-Conakry. Il produirait 30.000 t environ pour une consommation inférieure à 29.000 t. Toutefois cette autonomie bien que remarquable paraît assez artificielle étant donnée la faible propension à consommer des populations. En outre il s'agit là d'une forme *d'auto-suffisance dans la dépendance*.

Au total, on peut observer que pour la plupart, les grands projets de développement agricole ont été financés par l'extérieur, notamment ceux de la Bougouriba, de l'Ouest Volta (coton II), du FDR (II) ou de l'A.V.V.. L'objectif de ces projets est d'accroître la productivité régionale et la production agricole de coton (70.000 t), de riz (155.000 t), de canne à sucre (50.000 t) et d'arachide (40.000 t) par un aménagement de bas-fonds (2.000 ha) et de périmètres irrigués (500 ha) en créant des ouvrages de lutte contre l'érosion (9.200 ha), 250 puits,

180 forages et en assurant l'implantation d'émigrants (55.000 familles en 15 ans). Le coût des investissements de plus de 11,2 milliards de francs CFA a été financé par l'extérieur pour 9,6 milliards F CFA soit 86,3% pour la Bougouriba, l'Ouest Volta (coton II) et le FDR II. Ce financement extérieur a été assuré par : IDA (4,3), BAD (1,3), BADEA (1,1), BIRD (0,8), Suisse (0,8), Canada (0,7), FAC (0,1), PNUD (0,1), Pays-Bas (0,03). Pour l'A.V.V., le coût des études (pré-investissements) et des investissements se révélaient très élevés entraînant un recours extérieur trop important. Ce qui allait se traduire par une plus grande subordination du pays vis-à-vis de l'étranger.

La structure des prix du haricot vert: Le haricot vert est certainement une composante moins visible mais non négligeable de la dépendance du Burkina Faso. Sa production et sa commercialisation sont conçues uniquement pour satisfaire la demande étrangère, si bien que, selon les spécialistes, la rentabilité est plutôt fonction du prix de réalisation, c'est-à-dire le prix de vente à l'étranger. La clientèle européenne, française, hollandaise et allemande, a absorbé 80% de la production (1980-81), 100% des exportations de haricot fin et 85% de haricot bobby en 1983-84. Lors de cette campagne, les 2621 tonnes de haricot vert produites et commercialisées ont rapporté l'équivalent de 487 millions de francs CFA de chiffre d'affaires.

Le produit arrive sur le marché en plein hiver, à temps pour ne pas concurrencer les légumineuses européennes. Cette culture de contre-saison n'est donc pas offerte au burkinabè moyen dont le pouvoir d'achat est assez faible. Le prix de vente local atteint 200 à 250 f CFA/Kg selon que produit est livré avec ou sans emballage. A ce prix l'opération de production se révèle à peine rentable ; mais ces tarifs sont assez élevés pour décourager les consommateurs burkinabè. Le niveau des prix dépend du coût des intrants agricoles et des autres in put utilisés qui sont tous importés : semences, engrais, emballages, produits phytosanitaires. La structure de prix ci-après donne des éléments de prix à l'exportation d'un kilogramme de haricot vert (1980), en francs français.

	FF	%
1. Frais du producteur paysan burkinabè	1,28	7,2
2. Frais des coopératives agricoles	1,39	7,8
3. Gain du paysan	1,12	6,2
4. Bénéfice des coopérateurs	0,64	3,6
<hr/>		
Coût FOB aéroport Ouagadougou	4,43	24,8
5. Fret aérien (UTA/Air Afrique)	3,31	18,5
6. Frais de manutention	0,23	1,3
<hr/>		
Coût et Fret Roissy Charles de Gaulle	7,97	44,6
7. Frais de dédouanement	0,34	1,9
8. Taxe sur la valeur ajoutée	0,53	3,0
<hr/>		
Coût du produit débarqué à Paris	8,84	49,5
9. Commission importateur	0,76	4,3
10. Commission grossiste	0,82	4,6
11. Commission détaillant	7,41	41,4
<hr/>		
Prix au consommateur français	17,83	99,8

Nous avons construit cette structure à partir de l'étude de Jacques Gautrand et de Marie Noëlle Terpend (23). Elle indique les différents frais que supportent le producteur paysan et les intermédiaires de toutes sortes : coopératives agricoles privées et publiques, compagnies de transport, sociétés de transit. La prime d'assurance n'est pas mentionnée ; le haricot vert est un produit sensible que le producteur exporte à ses risques et périls.

La structure des prix révèle aussi que cette culture de rente est une «filière» idéale de pressurage du paysan. Comme le constate si bien Jacques Gautrand, la culture du haricot vert est d'abord une affaire rentable pour le détaillant parisien qui réalise d'importantes marges bénéficiaires de 50 à 100%. Elle représente un bon créneau commercial pour le groupe monopoleur multinational, Air Afrique/UTA et pour tous les autres intermédiaires à qui revient plus de 72% du prix de vente: Fruchthansa (Allemagne Fédérale) ; Markus Haener (Suisse) ; Bud-Holland ; Point-Air, Simexfel, Sica 7, Le Noble, Rocher et Fils, etc. Ils finissent par s'imposer aux producteurs y compris l'Etat au travers des organismes coopératifs qu'il contrôle, telle l'Union Voltaïque des Coopératives Agricoles et Maraîchères (UVO-CAM). Pour ces derniers, la production n'est rentable que si le coût FOB atteint au moins 6FF (300 f CFA) conduisant à un prix au consommateur égal ou supérieur à 20FF (1.000 f CFA).

En effet, le prix au producteur fixé par le Conseil d'Administration de l'URCABO (ex-UVOCAM) est actuellement de 4 FF (haricot fin) et de 3FF (bobby). Le coût de production du paysan atteint 2,5 FF et les frais des coopératives agricoles plus de 1,40 FF (10% d'accroissement). Les conditions d'une mise en valeur rentable de cette plante ne semblent pas encore réunies. Si bien que pour le paysan et l'Etat, le «fil du haricot» est aussi une «filière» de subordination et d'exploitation capitaliste.

La production agro-pastorale: Les animaux vivants sont le second produit dont l'exportation rapporte aux burkinabè un revenu non négligeable : 3,5 milliards de francs (1981) soit 17,6% du total des exportations FOB. Cette richesse est entre les mains des nationaux éleveurs ou commerçants, tandis que la production et le commerce des cuirs et peaux font l'objet d'une exploitation menée par plusieurs sociétés nationales et étrangères. La société anonyme burkinabè de cuirs et peaux (SBCP) est l'opérateur le plus important dans cette branche d'activité. Elle réalise plus de 60% des ventes à l'extérieur. Son capital de 100 millions est réparti entre l'Etat (49%) et le groupe CFAO (51%): Compagnie Française d'Afrique Occidentale. Ce holding influe sur le sort de la SBCP par ses représentants, filiales ou succursales qui détiennent des fractions suffisantes du capital pour diriger le SBCP ou siéger à son conseil d'Administration : la Société Européenne des Peaux (SEP) filiale à 92% de la CFAO, la Société d'Etude et de Réalisations Financières et Immobilières (SERFIM), la société de Commerce et d'Industrie Burkinabè (SOCIBE) filiale à 33% et représentante

de la CFAO au Burkina. Le centre et ses dépendances se partagent les 51% de la façon suivante : 0,27% pour la CFAO-société-mère, 50,71% à la SEP, 0,01% pour la SERFIM et 0,01% à la SOCIBE. Par convention du 16 Août 1968, la SBCP a *confié la gestion de ses affaires à la Société Européenne de Peaux de Marseille (SEP) qui en assure la direction et la commercialisation*. Pour les services qu'elle rend à la Société Burkinabè de Cuirs et Peaux (SBCP), la Société Européenne de peaux reçoit une rémunération égale à 10 % du solde créditeur du compte de pertes et profits, autrement dit, 10% des bénéfices après impôts. Elle perçoit en outre une seconde commission équivalente à 5% des ventes CAF réalisées, majorée parfois d'une troisième commission de sous-traitance dont le taux est de 2% des valeurs CAF placées auprès d'intermédiaires italiens ou espagnols. Avant, les marchandises étaient reçues et commercialisées à partir de Marseille. Aujourd'hui, *les prix des cuirs et peaux sont fixés depuis Marseille* par la SEP qui disposerait sur place d'une meilleure connaissance des cours internationaux et des tarifs auxquels peuvent se vendre les peaux et cuirs du Burkina Faso. Elle établit donc le contrat de vente de type international contract No. 2 of Hides and Skins (I.C.T.), le signe pour le compte de la SBCP qui le reçoit pour exécution. La SBCP à Ouaga prépare la marchandise, la facture et l'expédie au client suivant les termes du contrat de la SEP. Les recettes découlant des ventes sont encaissées au Burkina par la SBCP. Cette société du Faso est donc totalement dépendante de la CFAO, groupe très puissant comportant plus de 50 sociétés filiales et succursales installées en Europe (France-Angleterre) et en Afrique (Nigéria, Congo, Ghana, Côte d'Ivoire, Sénégal, etc.) (24). Au Burkina, la CFAO contrôle, ou participe à SOCIBE, Peyrissac, Ivolcy, CICA, Marc des champs.

Par rapport à la qualité des cuirs et peaux burkinabè, les prix obtenus par la SEP/CFAO sur le marché international paraissent satisfaisants parce que ces partenaires étrangers ont été intéressés à l'affaire (25) ; ils en sont les actionnaires, administrateurs et directeurs les plus importants ; la rémunération du groupe CFAO est fonction des bénéfices nets obtenus. Il va donc tenter d'en tirer le maximum de profits pour lui-même. D'où la cascade de commissions que la SBCP doit payer, redevances qui sont pour le Faso une sortie nette de capitaux sans contre partie parce que la SBCP et ses partenaires *européens réinvestissent très peu au Burkina*: 5 millions de F CFA en moyenne par an pour l'achat de véhicules, de matériels de bureau et de petit équipement. Le calcul des commissions sur la base des valeurs d'exportations CAF, assez rare, semble être une technique dont le but est d'accroître le montant de ces royalties, les exportations étant en général enregistrées à leur valeur FOB. Cette pratique peut résulter du fait que la SEP de Marseille bénéficie d'un contrat d'assurance auprès de la Compagnie Française pour le Commerce Extérieur (COFACE) couvrant partiellement les risques de crédits commerciaux et politiques. Ces garanties sont indispensables pour la Grèce, notamment. Le contrat COFACE n'est semble-t-il, ni transférable ni transmissible

en faveur d'une autre société. La SEP a la qualité d'acheteur à la SBCP, en particulier pour les lots destinés à la Grèce et de façon générale pour toutes les ventes à crédit. Elle ne doit pas percevoir, dit-on, une commission de vente sur ses affaires.

Les sorties de capitaux ne sont pas du tout compensées. Le paiement de l'indemnité de gérance (10% du bénéfice après amortissements-provisions et impôt) et de la commission de ventes (5% des exportations-CAF) a entraîné une exportation nette de capitaux de Ouagadougou vers Marseille pour plus de 500 millions de F CFA (10 millions FF) entre 1970 et 1982 non compris les dividendes et autres transferts de revenus. Dans le groupe CFAO/SEP, un cadre de Direction expatrié, perçoit au Burkina Faso, un revenu mensuel moyen de l'ordre de 2 millions 500.000 F CFA (50.000 FF) contre 400.000 F CFA (8.000 FF) pour un cadre de direction national et 30.000 F CFA (600 FF) pour un ouvrier. Un *travailleur blanc, dans ce trust, dit-on, valait bien 75 ouvriers noirs de la Haute-Volta dépendante* (?). Il est juste de remarquer que les autres sociétés de cette branche qui pratiquent les mêmes prix et qui n'affichent pas de profits réalisent sans doute des bénéfices non déclarés, quelle qu'en soit la forme (26). Cependant, étant donné que la SBCP est le plus gros maillon de cette chaîne de dépendance, on peut dire qu'elle est le type d'unité de production dont les activités contribuent à renforcer l'emprise du capital étranger sur l'économie nationale.

La dépendance alimentaire: La dépendance alimentaire résulte particulièrement au moins, des pratiques économiques coloniales et néo-coloniales accordant la priorité aux productions d'exportation au détriment des cultures agricoles vivrières, ce que l'étude a tenté d'illustrer dans cette analyse de la dépendance industrielle. Actuellement, la dépendance alimentaire exprimée en importation CAF de produits destinés à l'alimentation, est équivalente à 32 milliards de F CFA (1982), soit 20,3% du total des importations ou 6,9% du PIB au prix du marché, en termes statiques. Le coefficient de dépendance alimentaire devient égal à 1,3 environ, si on évalue le taux de croissance moyen des importations de produits alimentaires par rapport à celui du PIB. Dans l'ensemble ces indices paraissent élevés ; ils semblent confirmer la forte dépendance alimentaire actuelle du Burkina. *En 1983, la valeur CAF des importations de produits d'alimentation a été de 21,14 milliards de F CFA* (27). Enfin on observe que malgré les efforts entrepris par les gouvernements, pour accroître le revenu du paysan, les différences de prix au producteur semblent expliquer les choix de ce dernier. En 1982, les prix moyens au producteur étaient de 74 francs/kg (céréales) et 44 francs/kg (légumineuses et féculants), soit un prix moyen de 59,2 francs/kg pour les cultures vivrières contre 81 francs/kg pour les cultures industrielles et d'exportation (arachides décortiquées, amandes de karité, coton graine, tabac, sésame).

b) La production minière :

L'or est aussi un des anneaux importants de la chaîne de dépendance du Faso. Il paraît utile de rappeler que bien avant la découverte de l'Amérique, l'Afrique sera l'une des sources d'approvisionnement en or de l'ancien monde. De même que le «coton soudanais» sert tôt l'économie coloniale, de même l'or des régions sahélo-soudaniennes enrichit les rois et commerçants de l'Europe dès les XVe et XVIe siècles.

Les mines d'or du lobi proches de Bito sont célèbres dès la fin du XVe siècle, après l'épuisement des placers de Bambouk et de Bouré. Les mines de Lorépéni sont à cette époque des points de rencontres où les marchands «wangara» négocient avec les orpailleurs. L'essor économique du royaume Songhay sera construit en partie grâce à l'exploitation des mines d'or du pays lobi (28). Toutefois, les productions d'or, à l'époque moderne deviendront relativement très faibles.

En Haute-Volta, un gisement d'or filonien dont l'existence était connue depuis fort longtemps sera systématiquement délimité et étudié après la seconde guerre. La mine est située à Poura près de Boromo. Selon les spécialistes, l'épaisseur du filon de quartz aurifère était de 3 mètres environ et la teneur moyenne du minerai supérieure à 20 grammes par tonne. La Société Minière de Poura (SMP) qui exploite la mine d'or est constituée en 1955. La mine et l'usine emploient 250 personnes de nationalité étrangère. La production annuelle d'or fin atteint 1.500kg. Pour des raisons politiques, économiques et techniques la SMP sera contrainte d'arrêter l'exploitation en 1966. A cette date plus de 5.000 kg d'or et 800kg d'argent sont extraits. La production consistait en une extraction pure et simple de métaux précieux que la SMP expédiait en Europe pour être traités et commercialisés avec ou sans l'accord des autorités du *jeune Etat nouvellement (in) dépendant(?)*. Par conséquent, les actes de production et de vente ont pu revêtir souvent les allures de véritables opérations clandestines de pillage et de brigandage international réalisées à l'insu de l'Etat (ou avec sa complicité) au profit des agents de la SMP contre les intérêts du pays producteur. L'Etat voltaïque participera au capital social de la SMP à côté de porteurs divers. Il occupera semble-t-il, un strapontin. Un contrat le liera à la SMP. Aux termes de cette *convention léonine*, chaque année, l'Etat remboursera à la Société l'équivalent des pertes d'exploitation. En d'autres termes l'Etat doit payer à la société un revenu d'une valeur égale au solde débiteur du compte pertes et profits (résultats négatifs) en plus des garanties et autres avantages fiscaux qu'il lui consent. Le partage dans ce cas a donc été encore plus inéquitable. Le personnel sera composé d'ouvriers, d'agents de maîtrise et de cadres, en majorité, étrangers. D'où l'«*effet enclave*». En 1966, la mine est fermée pour diverses raisons; politiques, techniques et financières : coup d'état du 3 Janvier 1966 ; épuisement des couches supérieures, l'or est à 35 dollars l'once. Ce n'est que 5 ans plus tard que le gouvernement envisage sa réouverture ; le prix de l'or atteint plus de 400 dollars l'once. Mais il faudra attendre 1979 pour

qu'une filiale du Bureau Français de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), la Compagnie Française de Mines (COFRAMINES), reçoive l'autorisation d'entreprendre. Une société de recherches minières sera constituée (SOREMI). La COFRAMINES est alors désignée (ou imposée) comme partenaire technique de l'Etat/SOREMI en lieu et place du groupe britannique «*Lonhro Consultancy and Development*» qui refuse (ou n'obtient pas l'autorisation) d'investir dans le projet. La COFRAMINES agira pour le compte du BRGM. Créée de toutes pièces et pour la circonstance, elle ne disposerait, semble-t-il, ni d'expérience ni d'un passé minier véritable. D'où les tatonnements inexplicables pour les spécialistes, à propos d'un projet de plus de 20 milliards ; le capital de la COFRAMINES est cependant actuellement de 211.200.000 francs français (10,56 milliards F CFA).

A la différence de la SMP, la SOREMI produira des lingots d'or. Son capital de 4 milliards (80 millions de francs français), est détenu par l'Etat (60%), la banque islamique de développement (19,98%) le groupe COFRAMINES/BRGM (20%). Les responsables de l'ancienne société minière de Poura (SMP) dont PENNAROYO obtiennent une fraction du capital à peine suffisante pour siéger au Conseil d'Administration (0,02%). En outre il convient de noter les concours financiers que la BEI, la BOAD et la CCCE ont apportés à l'Etat/SOREMI pour la remise en exploitation de la mine de Poura : 8 millions d'unités de compte (BEI), 908 millions de francs CFA (BOAD) et 39 millions de francs français (CCCE), soit l'équivalent de 4 milliards de francs CFA environ. Ces prêts ont fait l'objet de conventions de financement bilatérales et d'un accord multipartite Haute-Volta-BEI-BOAD-SOREMI-BNP, relatif à la *domiciliation du produit des ventes de la SOREMI* et le suivi ponctuel des sommes dues aux prêteurs. Aux termes de cet *accord de domiciliation* du 10 Août 1982, tous les *acheteurs de la SOREMI doivent payer directement à la Banque National de Paris* (Luxembourg), toutes les sommes qu'ils doivent à la SOREMI au titre de leurs achats. La SOREMI est *tendue de donner à tous ses acheteurs des instructions nécessaires à cet effet et pour que les règlements des achats soient effectués exclusivement en monnaies librement convertibles*. Elle est *obligée d'introduire dans tous ses contrats de ventes, présents et futurs quels que soient leur durée et le tonnage des livraisons qu'ils prévoient ainsi que dans les factures émises en exécution de ces marchés, une clause par laquelle elle donne instruction irrévocable à son acheteur d'effectuer les paiements dus au titre du marché ou factures, exclusivement au compte domiciliaire en monnaies librement convertibles*.

Si, malgré les instructions de l'accord de domiciliation, un quelconque règlement était effectué par un acheteur *directement entre les mains de la SOREMI*, ou par virement à un compte bancaire de la SOREMI autre que le compte domiciliaire ou au compte d'un tiers, la SOREMI s'engage à ordonner *immédiatement* le transfert des sommes ainsi reçues au compte domiciliaire. Les dispositions de l'accord

de domiciliation et leur interprétation sont régies par le droit français. Tout différend relatif à l'interprétation et l'exécution de l'accord est de la compétence des tribunaux de la ville de Paris. L'accord oblige les successeurs des parties contractantes. Cet accord a été signé un an avant la révolution, le 10 Août 1982.

En dépit de tous les effets multiplicateurs que peut comporter un tel projet pour la région et l'économie nationale, les conditions imposées au pays bénéficiaire conduisent à reconnaître plutôt que la SOREMI produira de l'or au profit principal du grand capital étranger, européen et français, notamment : BRGM/COFRAMINES, BNP/CCCE/BEI. L'une des conséquences immédiates de cet accord serait que toute la valeur de la production d'or réalisée depuis la réouverture de la mine de Poura devrait être purement et simplement remise par la SOREMI aux bailleurs de fonds, soit l'équivalent de plus d'un 1/2 milliard de francs CFA.

L'investissement étranger occupe donc une place importante dans la production géologique et minière burkinabè. L'avant projet de plan quinquennal (1982-86) avait retenu un programme comportant 20 projets de pré-investissements et d'investissements d'une valeur de 19,7 milliards F CFA. Le capital étranger devait financer tout ou partie de ces actions économiques à hauteur de 17,7 milliards, soit 90,3%. A cette époque 12 pays et institutions financières avaient été pressentis : la Suisse, le Canada, la RFA, les Pays-Bas, la BID, le FAC, le BEI, le fonds des Nations Unies, la CCCE. Le projet minier le plus important non encore exploité est celui de *Tambao* dont la mise en œuvre exigera l'intervention de diverses sources de financement extérieures.

Comme il a été noté par ailleurs, les productions ouest africaines d'or sont assez faibles, et, particulièrement celles du Burkina Faso. Cependant avec plus de 22.000 kg d'or fin de réserve, l'on estime que Poura peut constituer pour ce pays un outil de développement si la production et la commercialisation étaient réellement mises au service des populations ouvrières et paysannes en intégrant de façon judicieuse tous les effets de cette opération au processus du développement de la région et du pays. Cela suppose que les partenaires étrangers qui ont financé la réouverture de Poura, CCCE, SATEC, BRGM/COFRAMINES, reconnaissent le droit qu'à l'Etat de revendiquer une autonomie de décision et d'action. A priori, les bailleurs de fonds et les techniciens étrangers devraient comprendre cette exigence, venant d'un pays moins avancé. De plus la production estimée de Poura ne représenterait que 0,17% du marché mondial contre 60% pour l'Afrique du Sud. Mais pour une petite nation, quel que soit le sens que l'on donne à cette notion (Perroux ou Kuznets), les recettes qui en résulteront ne seront pas négligeables étant donné qu'elles atteindront le 1/10e des ressources nationales. Le pouvoir économique pour un Etat est avant tout la capacité qu'a le gouvernement de donner à la production nationale la destination qu'il lui convient dans le seul intérêt des populations et indépendamment de toute contrainte extérieure.

Il serait toutefois illusoire d'ignorer la nature véritablement mercantile et la portée politique du phénomène géologique et minier. Partout, dans le monde, des champs de batailles et de conflits armés se dégagent toujours une odeur de pétrole, de phosphate ou de cyanure : guerre du Golfe (Irak-Iran), Afrique du Sud raciste, guerre des sables (Maroc/RASD), conflit sino-soviétique, guerre des pauvres (Burkina-Mali).

### *B./ La pénétration du Capital étranger dans l'Industrie*

#### a) L'arithmétique de la dépendance industrielle

L'histoire industrielle du Burkina paraît assez simple. Mis à part les vestiges d'enceintes industrielles des XVe et XVIe siècles sus évoqués, métallurgie de l'or et du fer (Sud ouest et Yatenga), hauts fourneaux en terre, terrils de détritiques métallurgiques et carrières de minerai de fer, le pays jouera, jusqu'en 1947, un seul rôle important : celui de réservoir de main-d'œuvre. Par la suite, les velleités encore indistinctes du colonisateur à propos de la viabilité du territoire conduiront ou bien à sa suppression durant plus de 10 années, ou alors à sa marginalisation pure et simple. Situation incertaine qui tendra à détourner les capitaux étrangers de cette région d'accès relativement difficile. Cette «*parenthèse coloniale*» aura donc des conséquences assez importantes du point de vue de la mise en valeur économique et sociale du pays. Enfin, l'établissement des courants commerciaux entre la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta contribuera à freiner le développement industriel du pays, illustration parfaite d'un cas de dépendance d'une petite nation enclavée vis-à-vis d'un pays voisin contigu. De sorte qu'il n'existe, en 1958, aucune industrie véritable, hors mis la mine de Poura, une fabrique de traverses en ciment à Dafinso, les centres d'égrenage de la CFDT et l'huilerie de la CITEC. Les premières unités de transformation sommaires sont agréées à partir de 1962 : Bravolta (1962), Ivolcy (1962-63), CTMC/SOVOCA/SONICO/VOLTEX (1965), Koubri, Mavoci, Volbriceram (1966), Bata (1967), SVCP/SVCPE (1968), SHSHV/CITEC (1969 (29)). Les années 70 seront caractérisées par une prolifération sans précédent d'industries légères de toutes sortes : alimentaires (17), textiles, cuirs et peaux (12), mécaniques, métalliques et électriques (14), chimiques et dérivées (11), diverses (14). Actuellement le Burkina dispose de plus de 60 entreprises de petites et moyennes dimensions. Cette recrudescence des activités industrielles et commerciales a entraîné une colonisation de plus en plus prononcée de l'économie qui a renforcé sa dépendance. L'industrie est soumise à un processus croissant de subordination.

En 1977, le capital étranger contrôlait encore 43% du capital social global des 16 plus grandes entreprises, l'Etat et les privés burkinabè détenant respectivement 48% et 8% (30). Pour les années 80-81, la répartition a été de 39,4%, 42,6% et 18%. Il y a eu retrocession des parts de l'Etat et réduction de la dépendance au profit du capital privé national. Cette domination étrangère varie en fonction des secteurs

d'entreprises industrielles. Elle est plus grande dans les industries diverses (57%), contre 32% et 10% pour l'Etat et le privé burkinabè. A cette période (1977-78), le taux de pénétration du capital étranger était encore significatif dans les secteurs de l'alimentation : 46% par rapport à 49% (Etat) et 5% (privé du Faso). Le privé étranger avait encore la main mise sur 41% du capital investi dans le secteur du textile, des cuirs et de la chaussure après l'Etat (57%), le privé burkinabè se réservant seulement 1,3%. L'influence de l'étranger paraît faible dans le secteur de la mécanique, de l'électricité et de la métallurgie (22%) au regard de celle de l'Etat (47%) et du privé non étranger (31%). Le poids de ce dernier est prépondérant dans les branches d'industries chimiques et dérivées (71%) compte tenu de la portion du capital privé étranger (26%) et de la fraction revenant à l'Etat qui se contente ici d'une portion congrue (3%).

Au total, les participations étatiques et privées burkinabè, représentent en tous secteurs plus de 50% du capital social, exception faite du cas des industries diverses : papeteries, revêtements sanitaires, briqueteries, natteries, exploitations minières. Les calculs qui précèdent ne confirment pas une *subordination stricto sensu* de l'Etat et de ses ressortissants vis-à-vis de l'étranger. Cette arithmétique de la dépendance ne permet pas de mettre en évidence des situations dans lesquelles l'Extérieur aurait le rôle absolu d'agent supérieur face à l'Etat et ses opérateurs économiques nationaux, sauf dans les industries diverses (57%). Cette hiérarchisation est cependant assez artificielle en raison de sa nature statique. En effet lorsqu'on s'attache par exemple au taux d'accroissement du capital étranger, on constate qu'il a été plus élevé (44%) entre 1976-77 par rapport au taux d'augmentation de la part de l'Etat (41%) et du privé burkinabè (14%). Suivant les origines, les taux d'augmentation sont de 19% pour le capital étranger alors que le quantum de l'Etat ne s'est accru que de 16%, le taux d'accroissement du capital privé burkinabè restant le plus élevé (24%). Mais pour mieux percevoir la subordination nationale il faudrait analyser de plus près la structure-même de la part de l'Etat qui comprend en général une proportion importante prise en charge par l'aide extérieure (française) au titre de «*supports aux participations étatiques*». En 1980, cette forme d'aide étrangère à l'Etat pour lui permettre de prendre des participations dans le capital de ses propres sociétés était de 650 millions de francs CFA.

b) Structure sociétaire et taux de pénétration du capital étranger dans l'industrie

En résumé, le taux de pénétration du capital étranger atteint 57% dans les industries diverses, 46% dans l'alimentation – boissons et tabac, 41% pour les textile – cuir et chaussure, 26% dans la chimie et 22,5% pour la mécanique-métallurgie et électricité.

L'analyse de 13 sociétés anonymes recensées et considérées comme les plus importantes permet d'observer que 84% d'entre elles comptent une participation étrangère. Pour 5 sociétés sur 13, cette

participation étrangère est supérieure à 51% et pour 8 sur 13, elle dépasse 25%. Les 9 sociétés d'économie mixte recensées comportent toute une participation étrangère. Pour 4 d'entre elles cette prise de participation étrangère atteint plus de 51% et pour 8 sur 9, elle dépasse 25%. Il ressort de la présente analyse que le capital étranger se dirige de préférence vers les industries diverses de services à faible valeur ajoutée employant peu de personnes et dont la part dans la production 1980 paraissait insignifiante : 0,10% de la valeur ajoutée absolue totale ; 3% du total des investissements cumulés 1978-81 ; 0,84% des emplois. Ensuite viennent les activités à technologie simple et à forte demande : bâtiments, travaux publics, cimenteries, verreries, briqueteries, ébénisteries, papeteries, les industries alimentaires, tabac, boissons, les industries textiles, cuirs, peaux et articles chaussants, secteur dont la production a été de 41% en 1980.

Les investissements étrangers se dirigent donc vers les secteurs à croissance relativement rapide où la rentabilité du capital est plus grande. Dans ces branches d'activités, le marché est ou bien *monopolistique* ou bien *oligopolistique*, sans exclure les situations de monopole pur et simple. Autrement dit, pour la plupart, ces entreprises exercent leur activité sur des marchés où elles occupent des positions dominantes. Elles ont, par conséquent, la possibilité de réaliser des profits exceptionnels par élimination de toute forme de concurrence en particulier grâce aux dispositions d'agrément qui leur concèdent en fait un monopole d'exploitation sur une période pouvant atteindre 25 ans.

Les industries de boissons illustrent bien cette situation de quasi-monopole : BRACODI, BRAVOLTA, SOVOBRA.

Les unités de production des branches mécaniques, métalliques, électriques et chimiques attirent également le capital étranger.

L'examen du compte des entreprises en 1982 laisse apparaître une épargne brute de 9.104 millions de francs CFA due sans doute à une non distribution cumulée de la totalité des gains aux actionnaires. En 1982, les bénéfices non distribués s'élevaient à 579,5 millions. Les entreprises ont accru leur capital fixe de 21.955 millions et leurs stocks de 7.950 millions de francs CFA. Les emplois excédant les ressources, un besoin de financement est apparu — besoin égal à 19.893 millions de francs CFA ; il est couvert par des dettes à court et long terme. Les transferts en capitaux nets reçus ont été insuffisants. La partie la plus importante des ressources provient surtout du crédit intérieur ou des prêts internationaux publics accordés aux pays où l'entreprise est installée.

La distribution du PIB entre l'épargne et l'investissement permet de situer le *degré de dépendance* du pays. Le Faso comme les autres Républiques du Tiers-Monde, consomme beaucoup et épargne peu, ce qui le rend également plus dépendant que certaines d'entre elles. La propension moyenne à consommer du Burkina paraît être l'une des plus fortes de l'ouest africain (+113%) ; la propension moyenne à épargner estimée à (-13%) indique une très forte dépendance, une

faible autonomie c'est-à-dire un moindre *degré de liberté économique*. Dans ce pays plus que partout ailleurs, l'entreprise étrangère publique ou privée risque rarement son capital propre. Les garanties prises par la CFAO (SEP) et le BRGM (COFRAMINES) pour leurs interventions au Burkina en sont une preuve.

Ainsi peut-on observer ceci : avec le crédit burkinabè, les entreprises étrangères tissent et consolident les réseaux de la subordination et de la dépendance du Burkina. En 1980, les crédits à l'importation ont atteint 640 millions de francs CFA, l'équivalent de la variation nette des investissements directs étrangers. La valeur des investissements financés par l'aide extérieure a été de 52%.

Au total, l'industrie intervient encore assez peu dans l'économie du Faso. Elle représente 8 à 11% du PIB (1980). Le secteur industriel est dépendant de l'extérieur pour ses approvisionnements. Le système actuel de financement des entreprises étrangères laisse entrevoir les mécanismes et les nécessités de la dépendance qui font que les richesses nationales et les ressources financières offertes (ou prêtées) à un pays moins avancé comme le Burkina se mettent souvent au service des nations fortes, leur donnant de la sorte les possibilités de perpétuer leur domination en favorisant davantage les conditions de la subordination économique, financière notamment.

### **La Rémunération des Facteurs de Production et l'Emprise des Structures Financières**

#### *A./ Le Revenu des Facteurs et la Réexportation des Capitaux*

##### a) Le revenu du capital et du travail

L'ouverture au capital extérieur est pour le Burkina Faso une façon de suppléer à l'insuffisance de l'épargne intérieure brute. En 1981-82, la part de l'épargne dans le PIB est restée négative (- 9%). Le produit est entièrement consommé : consommation privée (89%), consommation publique (20%). Le niveau de l'investissement étant de 15% environ, il faut faire appel à l'extérieur pour près de 24%. Le Burkina cherchera dans l'aide et le crédit extérieur un complément à son épargne.

Il est peut-être utile de rappeler qu'en 1919 et 1939 les efforts entrepris par les sociétés indigènes de prévoyance (SIP) pour «aider» les paysans ne réussirent pas ; les capitaux privés étrangers ne s'intéressaient guère à la Haute-Volta, «territoire pauvre et d'un accès difficile». Cette impression du colonisateur va se dissiper assez vite. Ce territoire comme les autres sera transformé en une zone d'exploitation capitaliste de ressources humaines, agricoles et minières. Nous l'avons vu pour la main-d'œuvre, le coton, les peaux et l'or.

Tout récemment, en 1971, Samir Amin a mis en évidence pour la décennie 1960-70, des transferts privés de l'ordre de 4 milliards de francs répartis entre l'épargne transférée par 5.000 européens résidents (1,5 milliard), les profits d'entreprises à forme sociétaire (1,0 milliard)

et les profits d'entreprises industrielles des syro-libanais et des «petits blancs» (1,5 milliard). Cette ponction exercée par le capital étranger est, dit-il, non négligeable pour ce «pays pauvre et stagnant» (31). Depuis cette date, et malgré les difficultés de saisies statistiques notamment jusqu'en 1977, le flux des revenus des investissements laisse croire que les transferts sans contre partie réalisés au Burkina par le capital étranger n'ont cessé de croître : 2,059 milliards de bénéfices nets des entreprises transférés en 1982 et 11,288 milliards de transferts d'économie sur salaires des travailleurs étrangers installés au Burkina Faso ; soit plus de 13 milliards de francs CFA pour cette année-là. De 1977 à 1982, l'évolution s'est présentée ainsi qu'il suit, en millions de francs CFA.

	1977	1978	1979	1980	1981	1982	total
Transferts nets de ressources au profit de non résidents résultant de bénéfices réalisés par des entreprises installées au Burkina Faso	1.511	1.390	1.139	1.926	1.680	2.059	9.705
Transferts d'économie sur salaires des travailleurs étrangers installés au Burkina Faso	6.342	7.515	8.057	10.691	11.835	11.288	55.728
<b>TOTAL</b>	<b>7.853</b>	<b>8.905</b>	<b>9.196</b>	<b>12.617</b>	<b>13.515</b>	<b>13.347</b>	<b>65.433</b>

Source: BCEAO, *Balance des paiements, année 1982* — p. 18-21.

Suivant nos estimations, ce pays dit moins avancé, enclavé et pauvre a transféré durant cette période de 1977-82, plus de 65 milliards de francs nets au profit de l'étranger sans compter les sorties de capitaux au titre des intérêts sur emprunts : 3,637 milliards en 1982. En 1981, l'examen des revenus perçus grâce au capital étranger révèle un apport effectif négatif. Le revenu total payé par le Burkina cette année a été de 15.948 millions qui se répartissent en 11.835 millions de transferts d'économie sur salaires des travailleurs étrangers, 1.680 millions de bénéfices d'entreprises et 2.433 millions d'intérêts sur emprunts. Le Burkina a versé 6.023 millions de plus qu'il n'en a reçu. En d'autres termes, l'apport net du capital étranger est resté négatif et égal à (-) 6.023 millions de francs CFA (532). Une telle situation explique en partie que le Burkina comme d'autres pays en voie de développement devra *s'endetter pour payer sa dette*. Tout se passe donc comme si des pays financièrement faibles étaient exportateurs nets de capitaux alors qu'ils ont le plus besoin de ces ressources pour produire davantage et offrir des emplois aux populations des villes et des campagnes. Cette situation absurde est surtout due à leur état de dépendance vis-à-vis du système capitaliste mondial, fondé sur la loi du profit et la promotion des sociétés dominantes à partir de l'exploitation des peuples des pays dépendants ou en situation de subordination économique, financière, politique, culturelle et technique.

Cette situation peut provenir aussi d'une politique systématique de *taux d'intérêts* peu rémunérateurs fixés assez bas par rapport à ceux de l'ex-métropole comme si l'on cherchait à orienter les flux de capitaux vers cette dernière. Durant plus de 10 ans, 1960-73, les taux d'intérêt de la BCEAO sont restés stables et aussi bas que ceux du Maroc (3,5%) contre (4,5%) pour le Nigéria et la BCEAC, 5% (Tunisie, Kenya, Ouganda) ; 5 à 6% (Zambie, Malawi, Ghana, Madagascar, Allemagne Fédérale, USA, Sierra Léone) ; 6 à 7% (Japon) ; 7 à 8% (Belgique, France, Canada). De plus, les pratiques restrictives de plafonnement et de limitation des possibilités de réescompte ne pouvaient qu'inciter les entreprises et les banques à transférer hors du pays des capitaux qu'elles ont acquis à bon marché c'est-à-dire à un taux d'intérêt de 3,5% pour les revendre à près de 8%. En revanche le relèvement des taux d'intérêt à un niveau équivalent à celui des taux pratiqués en France ou ailleurs aura pour effet de décourager toute sortie de capitaux vers l'extérieur entre 1973-82, la France, notamment. Le loyer de l'argent, comme le prix du coton, de l'or du haricot ou des peaux, est un facteur de dépendance. Sur le marché des biens comme sur les marchés monétaires et financiers on achète moins cher à Ouagadougou pour revendre à un prix plus élevé à Paris, Londres, Washington.

En 1982, le Burkina Faso a bénéficié d'*investissements directs nets de 640 millions* tandis que les amortissements ont été de 2.377 millions de francs CFA. La différence entre les entrées et les sorties (recette nette) a donc atteint (-) 1.737 millions environ. En revanche les bénéfices et les dividendes transférés à l'étranger étaient de l'ordre de 2.294 millions soit plus de 3,5 fois le montant des *investissements directs nets*. La variation nette des investissements directs étant positive (+ 640 millions), on pourrait penser qu'il s'est produit des «*effets de domination nette*», au sens de Julien Savary. Toutefois, comparé au solde net des opérations d'emprunts des entreprises résidentes (+ 3.628 millions), cet accroissement pourrait tout aussi bien traduire des «*effets de dépendance nette*» ou *parfaite*, le Burkina investissant peu ou pas à l'extérieur (32 bis).

En définitive, à cette date la valeur des investissements directs, des prêts à court terme et à long terme correspondait à un apport de capital étranger de près de 26.727 millions correspondant à des sorties globales de 19.261 millions au titre de l'amortissement, des intérêts sur emprunt et des dividendes ; soit un apport net positif de +7.406 millions environ qui rappelle l'époque coloniale caractérisée par une mise en valeur pure et simple des territoires. Cet apport international de ressources devient négatif (- 13.447 millions) si l'on adopte l'hypothèse suivant laquelle l'entrée nette de capitaux non monétaires est une augmentation d'engagements et devrait entraîner une constitution immédiate de ressources nationales correspondantes.

b) L'aide, assistance ou lien de dépendance ?

Les emprunts à long terme forment la partie la plus importante de *l'aide ou de l'assistance* que le Faso reçoit de la France et des autres pays développés. Le montant réel de cette «aide» paraît à l'examen plus faible que sa valeur nominale. Tout porte à croire que les conditions et les méthodes pratiques de l'aide deviennent de plus en plus complexes à dessein afin de rendre le système d'assistance et d'apports de ressources internationales moins efficaces et plus difficilement maniables pour l'économie dominée. La structure de l'aide peut illustrer cette assertion. L'aide extérieure à l'Etat burkinabè atteint 54.816 millions CFA en 1982 dont 11.909 millions (22%) représentant la valeur des salaires versés au personnel de l'assistance technique étrangère installée dans le pays ou résidant à l'étranger.

Le montant de l'aide totale a donc été de 42.907 millions, si l'on estime que les salaires payés à l'assistance technique ne constituent pas une aide directe allouée uniquement aux ressortissants de ce pays. Ce qui représente seulement 78% de la valeur nominale globale. Entre la notion d'aide au sens strict, économique ou financière et le concept d'assistance extérieure, il peut apparaître bien des confusions. Ainsi l'aide de la France au Faso a-t-elle été consacrée au paiement des salaires du personnel résident pour près de 37% du total ; cette portion varie sensiblement d'un pays développé à l'autre ou d'une institution de coopération à un groupe régional donné : USA (18%), autres pays de la CEE (17%), CEE/FED (6%), autres pays 47%). En outre subsiste toujours la difficulté de *l'aide ou de l'assistance liée*. L'une ou l'autre est assortie de crédits, de prêts ou de subventions que les pays développés et leurs agences exécutives accordent sous réserve que certaines conditions soient respectées : US-AID, CCCE, KFW, ACDI, etc. Les ressources mises à disposition doivent être affectées à l'achat de biens et services sur les marchés français, américains ou allemands. En 1969, l'aide apportée au Burkina par la France et l'Allemagne Fédérale pour la construction d'une unité de production l'avait été sous la condition expresse que le matériel industriel soit acquis sur le marché des pays donateurs respectivement pour 60 ou 40 % de la valeur des équipements installés. L'aide et les prêts consentis peuvent ainsi servir à importer uniquement des produits imposés ou recommandés par la puissance dominante ; marchandises souvent très chères et dont l'écoulement est assez difficile et qui doivent être acheminées par les avions, navires, sociétés d'assurance et de transit du pays donateur (UTA, SOCOPAO). De sorte qu'au bout du compte, l'aide ou l'assistance s'apparente quelquefois à de véritables opérations de commerce dont la nature spoliatrice est à peine cachée.

Nous ne disposons pas actuellement de statistiques permettant d'estimer la valeur du *surprix* que paie ainsi le pays pour ces achats. Cependant l'écart de prix constaté entre les tarifs du groupe monopoleur multinational UTA/Air Afrique et ceux de la Société «Point Air» laisse entrevoir, toutes choses égales par ailleurs, que la facture supplémentaire doit être assez élevée. Pour le même service final,

en effet, le transport Ouagadougou-Paris-Ouagadougou, le Point Air Mulhouse propose 125.000 F CFA et Air Afrique/UTA 485.000 F CFA (Mai 1985); soit 3,4 fois plus. La perte pour l'économie nationale serait plus grande si l'on devrait tenir compte de l'incidence d'un accroissement possible des taux d'intérêt, le coût de l'assistance technique pris en charge par le pays bénéficiaire, les exonérations fiscales et douanières consenties, le soutien aux exportations vers les puissances industrialisées : soutiens intérieurs et extérieurs, stabilisation des prix des produits agricoles ou miniers. On estime par exemple que le système de stabilisation des recettes d'exportation (Stabex/Sysmin) mis en place par la CEE au profit de certains pays d'Europe, d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (CEE/ACP), bien que parfois avantageux pour les deux parties, accroîtrait le degré de dépendance en encourageant la spécialisation des pays ACP dans la production d'une gamme limitée de matières premières agricoles ou minérales. Le système pénaliserait les politiques de diversification de culture d'exportation. Les exportations de produits vers la CEE devaient provenir d'une série de 12 produits de base ou de 17 produits semi-transformés des pays assistés et atteindre 7,5% du total pour obtenir la garantie financière accordée par les communautés économiques européennes.

#### *B./ Les autres critères de Dépendance Financière*

Enfin la dépendance financière peut être saisie à l'aide d'autres critères statiques, dynamiques ou structurels.

##### a) Les critères statiques

Les premiers indices statiques permettent d'évaluer :

1. *le taux d'endettement par rapport au PNB (PIB)*. Cet indice est passé de 6,3% (1970), 12,4% (1976) à 19,3% (1981);
2. *le coefficient du service de la dette par rapport au PNB (PIB)*. Ce taux d'estimation a été de 0,6% (1970), 0,7% (1976) et 1,7% (1981);
3. *le coefficient du service de la dette par rapport aux exportations de biens et services*.

Cette grandeur a évolué de la façon suivante : 4,0% (1970), 4,8% (1976), 3,8% (1979). Selon ces critères, on peut remarquer que le Burkina a fait partie à cette époque du groupe des pays ouest africains les moins endettés, tels le Nigéria et le Ghana. Sur cette base son *degré de dépendance financière* a donc été de moindre importance.

##### b) Les critères dynamiques

Les critères les plus dynamiques sont construits à partir des taux de croissance de la dette ou du service de la dette rapportés à celui du PIB (PNB). D'après ces indicateurs qui atteignent approximativement 9,25 et 1,25 de 1970 à 1979, le Burkina serait classé parmi les pays de l'Afrique de l'Ouest à endettement croissant, groupe de pays à *dépendance croissante* comprenant la Côte d'Ivoire, le Togo, la Guinée Conakry par opposition aux pays dont l'endettement diminue, comme le Ghana, le Nigéria ou le Mali (jusqu'en 1977).

c) Les indicateurs structurels

La dernière série d'indicateurs est d'ordre structurel. Les repères retenus mettent l'accent sur la composition du financement et sa distribution entre les capitaux publics ou privés par rapport à la valeur totale des investissements extérieurs.

Les entrées nettes de capitaux privés et publics ont atteint en 1982, respectivement 5.814 millions et 15.099 millions ; la variation nette des investissements étrangers a été de 640 millions. Les coefficients d'ouverture du Burkina Faso au capital extérieur étaient donc de l'ordre de 9,08 pour le capital privé et de 23,59 pour le capital public. Le Burkina comme le Niger, la Guinée-Conakry et le Mali est un pays à financement extérieur notable comportant une dominante publique importante alors que pour la Côte d'Ivoire, le Nigéria, la Mauritanie et la Ghana les flux de capitaux extérieurs privés sont prépondérants. Autrement dit, la dépendance financière du Faso est plus le fait des Etats étrangers que de groupes privés ; elle revêt pourrait-on observer, un caractère plus *macro-économique*. Ce qui ne signifie pas qu'elle soit pour autant moins aliénante. Mais a priori, la loi du profit dans ce cas est moins indicative que dans le second, la dépendance restant un phénomène global.

*C./ La Monnaie et la Tutelle financière*

a) La rénovation des structures de la dépendance monétaire

La dépendance monétaire résulte de la tutelle financière qui tend à maintenir le pays dans un espace économique utilisant le franc CFA, unité monétaire néo-coloniale (zone franc-UMOA). Créé en 1955, le *franc des colonies françaises d'Afrique (CFA)* remplacera le franc français qui restera l'unité monétaire de l'empire jusqu'en 1954, quatre années avant la fin de la période coloniale (1904-1958). La parité du CFA sera fixée selon les époques en tenant compte des mouvements des prix et surtout de l'évolution de la situation économique française. Depuis le début de la période néo-coloniale (1959) et jusqu'en 1972, des modifications de forme vont intervenir dans le fonctionnement de la zone franc, espace monétaire que certains qualifiaient de véritable empire néo-colonial français :

1. La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest est instituée en 1959 (BCEAO); elle remplace deux anciennes structures coloniales, l'Institut d'émission de l'Afrique occidentale et du Togo d'une part, la Banque de l'Afrique occidentale d'autre part;
2. En 1962, la Haute Volta se joint à cinq autres pays pour constituer l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), organisme au sein duquel la BCEAO assume les fonctions d'un institut d'émission créé et imposé aux colonies et aux territoires sous-mandat;
3. Le rétablissement du contrôle de change intervient en 1968; le compte d'opération devient alors le véritable lien, le seul critérium de la soumission monétaire;

4. La Guinée Conakry (1958), le Mali (1962) et la Mauritanie (1972) cessent d'appartenir à la zone franc.

Chacun de ces pays, faut-il le reconnaître, l'a bien fait à ses dépens (33).

A partir de 1972, des pouvoirs de décision monétaires seront concédés par la France aux Etats en matière d'administration et de politique de crédit. Elle conserve toutefois, deux sièges au Conseil d'Administration; ce qui lui assure une représentation de 14,3%. L'année suivante, les statuts de la banque seront modifiés afin d'imprimer à l'union une nouvelle orientation. La Banque devient un établissement public de droit international. Désormais elle pourra:

1. réescompter des effets à moyen terme et à plus long terme;
2. accorder des crédits aux Etats mais dans la limite de 20% des recettes budgétaires nationales des périodes antérieures;
3. conserver hors zone franc 35% de ses avoirs extérieurs nets. Le solde du *compte d'opération ouvert dans les livres du trésor français* est garanti par rapport aux droits de tirages spéciaux (DTS), sorte de monnaie synthétique supranationale émise par le fonds monétaire international (FMI). Théoriquement, les DTS font partie des réserves de changes des pays qui les détiennent. Enfin, le franc des colonies d'Afrique devient le *franc de la communauté financière africaine (CFA)*, sans changement de sigle ou d'appellation et sans une modification importante de sa parité qui reste fixe. Une lettre d'identification portée sur le billet de banque en bas et à gauche permet de vérifier à tout instant le nombre et la valeur des billets émis dans chacun des pays de l'Union: Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali, Niger, Sénégal (34).

b) Le CFA serait-il au service de l'économie française?

Malgré ces transformations importantes aux yeux de certains, on peut observer que l'UMOA, la BCEAO et le CFA sont toujours des instruments de la domination économique et politique française à cause de la limitation des pouvoirs de décision et en raison de l'existence du compte d'opération. Evidemment, les expériences cuisantes de la Guinée Conakry, du Mali et peut-être de la Mauritanie, devraient inciter à plus de modération et de prudence. Et pour beaucoup, la garantie française et la convertibilité illimitées sont un mal nécessaire. Mais il est aussi exact que le système monétaire français colonial puis néo-colonial semble avoir été conçu dès l'origine, dans le seul intérêt de la France qui continue de *décider souverainement* en cette matière, en mettant ses partenaires africains devant le fait accompli ou après les avoir informé par télex, *in extremis* (dévaluation du franc français d'Octobre 1981 et Mai 1982). D'une part l'introduction en Afrique Noire du franc ou de la gourde de cinq francs après les guerres napoléoniennes et, d'une manière générale, l'apparition sur le continent au XVIIIe siècle de monnaies métalliques européennes (piastre espagnole, thaler de Marie Thérèse), seront fonction des besoins de comptoirs et de sociétés implantés dans les colonies. Etant donné le système

de troc prépondérant à cette époque, l'acceptation par les partenaires blancs et noirs de signes monétaires d'origine européenne ou africaine (date, millet, guinée), constituera un acte de confiance réciproque. Le fait historique important paraît être que peu à peu, les bonnes monnaies métalliques européennes vont chasser les mauvaises «monnaies africaines, non métalliques». A partir de cet instant, l'usage des instruments de paiement étrangers ne cessera d'être un élément de domination économique et politique (35). D'autre part, les transferts d'économie que nous venons de relever dans la balance des paiements du Burkina et toutes les autres formes de sorties de capitaux susceptibles de bloquer la formation de l'épargne et le développement, sont des conséquences des accords de coopération monétaire souscrits au sein de la zone franc. La contre partie attendue de ces accords paraît souvent insignifiante, la stabilité du franc CFA, sa libre convertibilité et la garantie des transferts n'incitant pas les détenteurs de capitaux à réinvestir sur place.

Ainsi, de 1977 à 1982, les entreprises étrangères installées au Burkina ont-elles réalisé près de 12.600 millions de bénéfice et n'ont réinvesti que 2.889 millions de francs CFA, soit 23%; proportion relativement faible compte tenu des besoins de financement du pays. Ces entreprises font en moyenne 2,1 milliards de bénéfice par an mais ne réinvestissent que 0,4 milliard (20%).

En revanche, s'il est créateur, le solde du compte d'opération apporte au trésor français un surplus de ressources et de devises qui viennent améliorer les réserves de change et la position financière internationale de la France. De plus lorsque le compte est débiteur, le Trésor français perçoit un intérêt dont le taux varie entre 1% et 2,5% par an au moins (36). En 1980, le solde débiteur avait atteint 120 milliards de francs CFA, soit 3 fois le budget de la Haute-Volta de cette époque. Bien que favorable, ce taux représente néanmoins une rémunération de l'avance consentie par la France. De même que les autres limitations contraignent les partenaires africains de la France, de même ces taux réduisent leurs capacités de manœuvre en cette matière.

Les charges financières qui pourraient en résulter pour la France seraient donc vite compensées ou minimisées. L'éclatement du compte d'opération par pays n'est pas disponible. Ces situations traduisent la dépendance du Burkina et des autres pays de l'UMOA vis-à-vis de la France. Le développement de ces pays est fonction des nécessités de l'économie française à telle enseigne que les ressources financières autonomes de ces pays faibles économiquement se mettent au service d'une nation dominante en lui donnant les moyens d'accentuer sa domination.

La monnaie est donc un instrument privilégié de la dépendance financière. Elle représente aussi un bon outil de domination commerciale. Effectivement, la zone franc apparaît aux yeux de certains comme un espace économique dans lequel la France conserve encore des positions commerciales-clés. Les pays de cette zone constituent

pour elle d'importants débouchés et de sources d'approvisionnement non négligeables. La France demeure le premier partenaire commercial du Burkina qui lui achète en 1982, 36.444 millions (32%) en lui vendant 2.631 millions de F CFA de marchandises, soit 14,5% du total des exportations burkinabè. La balance commerciale est donc toujours en faveur de la France. Ce pays moins avancé contribue ainsi à renforcer la position commerciale de la France vis-à-vis du reste du monde.

### **La Domination Commerciale et l'Extraversion Economique**

L'ouverture commerciale est l'autre aspect de la dépendance burkinabè. On peut l'observer de deux manières, à l'aide d'indices d'extraversion ou grâce à la prépondérance de certains biens de production destinés à l'étranger.

#### *A./ Les Signes de la Domination Commerciale*

##### a) Les coefficients d'extraversion

Les coefficients statiques d'extraversion mettent en évidence l'importance des exportations ou des importations par rapport au Produit Intérieur Brut.

En 1976, ces indices au Burkina, ont atteint 8% (exportations), 21% (importations); soit un indice moyen d'extraversion de 14,5%. Ce dernier taux, égal à celui du Ghana à cette époque, était le plus faible d'Afrique de l'Ouest : Libéria (60,5%), Gambie (57%), Côte d'Ivoire (34%), Bénin (33%), Mauritanie (32%), Nigéria (32%), Sénégal et Togo (28,5%).

A cette date, l'économie du Burkina ne paraissait donc pas être la structure la plus extravertie de la sous-région. Elle était de loin moins dépendante vis-à-vis de l'extérieur, comparativement à l'économie libérienne, gambienne ou ivoirienne. En d'autres termes la propension du Burkina à produire en fonction des besoins du marché des pays développés était alors relativement plus faible que celle du Togo, du Nigéria ou du Libéria. Le Burkina paraissait moins dépendant que les pays à indices plus élevés.

Six années plus tard, les indices absolus burkinabè vont diminuer pour les exportations (5,6%) et augmenter en ce qui concerne les importations (34,6%). Ce qui donne un indice moyen de l'ordre de 20,1%. Le degré d'extraversion moyen du Burkina s'est donc accru. Ce pays est devenu plus dépendant qu'en 1976. Il a tenté de réduire sa dépendance en matière d'exportation tout en l'accroissant considérablement dans le secteur de l'importation. Ce qui s'est traduit en 1982 par une plus grande dépendance vis-à-vis de l'extérieur, principalement à l'égard des pays d'Europe occidentale (France, Allemagne, Hollande), d'Afrique (Côte d'Ivoire, Sénégal, Togo), d'Amérique (Canada et d'Asie (Chine, Japon Taïwan).

b) Les indices d'externalisation

Les indicateurs dynamiques de la dépendance commerciale aident à percevoir les effets d'externalisation, c'est-à-dire les élasticités des importations et des exportations.

En 1960/70, les coefficients burkinabè ont atteint 4,3 pour les exportations et 2,7 (importations); soit un coefficient moyen de 3,5. De 1970 à 1982, ces élasticités ont nettement diminué : 2,6 (exportations) et 1,9 (importations). Ce qui donne un taux moyen de 2,2 (37).

c) Conclusion

Les indices d'extraversion ont montré que le Burkina et le Ghana apparaissaient comme des pays dont les économies étaient les plus autocentrées par rapport aux autres : Libéria, Gambie, Côte d'Ivoire.

Les indices d'externalisation révèlent que jusqu'en 1970, voire 1976, l'économie du Burkina a présenté des signes d'une extraversion de plus en plus poussée au même titre que le Niger ou le Sénégal. D'où le contraste avec les économies à l'extraversion relativement stable (Côte d'Ivoire) ou en voie d'auto-centrage (Mali, Togo, Nigéria, Ghana).

Depuis quelques années cependant, la regression des indices semble annoncer un repliement de l'économie burkinabè sur elle-même, un nouveau recentrage dû à la pénurie plus qu'à un choix délibéré de politique d'indépendance économique. Cette évolution est observable, semble-t-il, partout en Afrique de l'Ouest où tend à se manifester un phénomène de convergence. Les économies qui dépendent de plus en plus de l'extérieur tendent à se «fermer», à «s'auto-centrer» ; celles qui étaient repliées sur elles-mêmes cherchent à s'ouvrir davantage à «s'extravertir». Enfin, les économies qui paraissaient jusqu'ici trop ouvertes se stabilisent, ou s'orientent vers une certaine forme d'«auto-centrage».

*B./ Dépendance et Structure du Commerce Extérieur*

L'examen de la balance des paiements permet de situer, une fois de plus, l'état de subordination économique du pays, en s'intéressant à l'importance de certains produits. Le cas du coton, de l'or, des peaux et du haricot a été analysé par ailleurs. L'objet de l'étude ici est d'évaluer la prépondérance de l'ensemble des matières agricoles et pastorales. La production et l'exportation de ces matières sont un élément important de la balance des paiements.

En 1982, plus de 20% de l'actif de cette balance provenaient des exportations dont la structure est encore dominée par la vente de produits agricoles : légumes, sons et tourteaux; graines de sésame, mangues, coton, amandes de karité. Ces produits représentent plus de 57% des exportations totales. Ce quantum atteint 80% si l'on considère les produits de l'élevage. Les devises nécessaires à l'économie proviennent donc pour une grande part des secteurs agricole et pastoral. La valeur totale des exportations en 1982 a été de 18.109 millions de francs CFA dont 924 millions pour les ouvrages en caoutchouc de la Société Africaine de Pneumatiques (SAP). La structure des exportations de biens se présente ainsi qu'il suit:

	Millions F CFA	%
Exportations de biens (fob) dont:	18.109	
1. Coton en masse	7.592	42,0
2. Amandes de Karité	2.312	12,7
3. Graines de sésame	443	2,4
4. Légumes	403	2,3
5. Mangues	181	1,0
<b>Total produits agricoles</b>	<b>10.931</b>	<b>60,4</b>
6. Animaux vivants	2.293	12,7
7. Cuirs et peaux	694	3,8
8. Viandes et abats	261	1,5
<b>Total produits pastoraux</b>	<b>3.248</b>	<b>18,0</b>
9. Ouvrages en caoutchouc	924	5,1
10. Huile de karité	738	4,1
11. Sons et tourteaux	458	2,5
12. Arachides décortiquées	80	0,5
<b>Total produits industriels et produits semi-transformés</b>	<b>2.200</b>	<b>12,2</b>
13. Autres produits	1.730	9,4
<b>Total général</b>	<b>18.109</b>	<b>100,0</b>

Les produits de l'agriculture et de l'élevage rapportent 14.179 millions de F CFA, l'équivalent de 78,4% de la valeur totale. Ils forment donc 80% des biens que le Burkina vend au reste du monde.

Ces produits d'exportation agricole, industrielle et pastorale sont encore, pour plus de la moitié, *manipulés par des sociétés multinationales ou par les institutions nationales qui leur sont restées fidèles*. SOFITEX-CFDT, Citec-Huilerie-SHSHV, Agences de courtiers, Sap-Olympic, Caisse de Stabilisation des Prix des Produits Agricoles (CSPPA), SBCP, SOREMI, BUVOGMI, etc; ceci peut aider à comprendre la subordination économique burkinabè. Les chiffres qui précèdent traduisent aussi la fragilité, voire la vulnérabilité de cette économie qui, au travers du coton, des peaux et du haricot, est constamment exposée aux fluctuations et aléas du marché international qu'elle subit. L'économie du Faso est donc fortement subordonnée aux ventes du coton, des amandes de karité, ou, si l'on préfère, elle est dominée par les intérêts du capital étranger investi dans ce secteur d'activité.

## La Dépendance Technique et Energétique

### A./ *La Dépendance et sujétion technique*

Au Burkina comme partout ailleurs dans les pays en voie de développement, la dépendance technologique se manifeste sous divers aspects. Elle se traduit par une importation de biens d'investissement ou de services techniques dont les pays développés ont seuls le *secret*. Ce qui tend à placer les *transnationales* capitalistes dans une confortable

situation de *monopole* total, les pays en voie de développement étant réduits à l'état de *consommateurs purs et simples* des produits de la recherche scientifique menée par les pays développés.

Dans le dessein d'utiliser efficacement les résultats du progrès technique et, promouvoir l'esprit de recherche et d'innovation, de découverte et d'invention, les pays sous-développés s'en remettent pratiquement à l'assistance technique des puissances industrielles (38). Ce qui crée des liens de dépendance. Bien qu'étant en partie financée par les pays donateurs eux-mêmes, cette assistance revient très chère.

Au titre des charges récurrentes d'assistance technique, le Burkina a décaissé 6.743 millions de francs CFA en six années (1977-1982), soit en moyenne 1.123 millions par an représentant les contreparties liées à l'assistance technique. Au nombre de ces coûts, il faut mentionner les dépenses extérieures d'assistance technique et les salaires d'assistance dont la valeur s'est élevée à 11.909 millions en 1982, soit à peu près l'équivalent de 21% du budget de l'Etat.

Il n'a pas été possible d'identifier pour le Burkina, le montant des *commissions et des royalties* de tout genre qui, avec l'assistance techniques sont le prix des connaissances technologies acquises ou reçues en vertu de contrats de licence, d'engineering ou de know-how.

Outre les contre parties et les charges récurrentes des investissements, la rubrique «frais d'étude» est certainement le poste budgétaire dont la valeur pourrait indiquer le prix payé par l'Etat pour les besoins d'étude et de recherche relatifs à la formation brute du capital fixe, c'est-à-dire pour la mise en œuvre des projets d'investissements. Durant la période 1977-1982, ces frais ont atteint 5.396 millions, c'est-à-dire 9,6% du total des dépenses en 1982. Mis à part son coût très élevé qui peut aggraver la subordination économique des pays dépendants, la technologie importée est aliénante parce qu'elle n'a pas été conçue et appliquée par ces nations elles-mêmes, en tenant compte des besoins propres et des spécificités de leurs économies tel que cela s'était produit dans les pays d'Europe occidentale vers le milieu du XVIIIe siècle. A cette époque et jusque vers 1830, les premières machines textiles anglaises étaient faites en bois; elles étaient construites par ceux qui les utilisaient ou par des artisans, conformément à leurs ordres. Dans la sidérurgie britannique, la houille remplacera le charbon de bois seulement après l'épuisement des forêts qui rendra le charbon rare et coûteux. L'Angleterre amorcera son démarrage économique entre la fin du XVIIIe et le début du XIXe siècle grâce à une technique relativement peu chère utilisant des biens d'investissement assez simples. Plus tard ce pays saura adapter la technique à l'évolution des modes de production. En Angleterre comme partout ailleurs en Europe occidentale, les inventions semblent donc avoir été suscitées par la nécessité et par les besoins des économies nationales. Tel ne paraît pas être le cas des pays sous-développés d'aujourd'hui pratiquement contraints de s'en remettre à une technologie qu'ils n'ont pas inventée et qui se révèle inadéquate parce qu'elle correspond plus aux

caractéristiques et besoins des économies développées. Raison pour laquelle elle est une technologie d'extraversion qui accentue la subordination et la dépendance. Ces pays devraient soit inventer leur propre technique, soit adapter les techniques importées aux besoins de leurs économies.

### *B./ L'Assujettissement énergétique*

La dépendance énergétique résulte d'une série de situations :

1. la dépendance industrielle;
2. la dépendance technologique;
3. le faible niveau actuel de la recherche scientifique et technique;
4. les difficultés de mise en œuvre des sources d'énergie locales : bois de chauffage, énergie solaire, énergie éolienne, énergie méthanique.

Les hydrocarbures sont la seconde source d'énergie abondamment utilisée pour le transport et la production d'électricité thermique. La dépendance énergétique du pays découle de l'impossibilité actuelle de développer les sources locales d'énergies potentielles : énergies alternatives, ressources hydro-électriques. Il est obligé par conséquent d'importer les hydrocarbures pour plus de 20% du total de ses achats extérieurs (18.765 millions F CFA en 1982).

Le Burkina subit la loi des sociétés étrangères sur lesquelles il a peu d'emprise. Société Ivoirienne de Raffinage (SIR) au capital de laquelle l'Etat participait. Les importations burkinabè de pétrole, lubrifiants, combustibles minéraux et de produits connexes proviennent surtout des pays membres de la CEAO (69%), d'autres pays (19%), de la CEE (7%) et de la CEDEAO (4%) (39). Les achats de produits pétroliers en 1982 avaient atteint 18.743 millions de francs CFA, l'équivalent de 16,6% de la valeur totale des importations et 5,6% du produit intérieur brut. Le coefficient de dépendance énergétique avait dépassé 1,7 durant les dernières années avant l'insurrection du 4 Août 1983 c'est-à-dire entre 1975 et 1982. Le degré de dépendance était donc plus élevé dans l'énergie que dans l'alimentation.

## **Conclusion**

### **Le Burkina vers son indépendance**

La dépendance et le sous-développement sont deux faits économiques et sociaux inséparables. L'observation pratique et l'analyse théorique des expériences récentes de développement entreprises en Afrique de l'Ouest semblent confirmer cette réalité.

Le sous-développement dans l'ouest africain comme partout ailleurs résulte de «l'absorption» des sociétés ouest africaines par le système capitaliste mondial. Seule une telle approche peut-être en mesure, semble-t-il, d'aider à une meilleure perception du phénomène si l'on désire rechercher pour les résoudre, tous les problèmes de développement qui se manifestent dans cette région c'est-à-dire,

briser à terme les chainons de la dépendance économique, financière, commerciale, technologique, industrielle et culturelle, énergétique, alimentaire et monétaire, imposée à l'intérieur par la nature ou de l'extérieur par un centre restreint d'économies industrialisées militairement et politiquement puissantes, à des peuples démunis déshérités aspirant au bonheur, à la liberté et à la démocratie.

Le Burkina Faso semble avoir choisi cette voie depuis le 4 Août 1983. Cette nuit là a vu, indique le DOP, la prise du pouvoir par des soldats, sous-officiers et officiers de l'armée nationale et des forces para-militaires pour rendre au pays son indépendance et sa liberté et au peuple sa dignité sous la direction du *Conseil National de la Révolution (CNR)* qui, après avoir décidé de balayer le régime impopulaire, le régime de *soumission* et d'applatissage du 17 Mai 1983, entend lutter contre les intérêts de la *domination étrangère*, du néo-colonialisme.

Le Discours d'Orientation Politique (DOP) retient en outre le principe de l'édification d'une société nouvelle débarassée de l'injustice sociale, de la *domination* et de l'*exploitation* séculaires de l'*impérialisme international*. De plus, le DOP constate : pendant que dans d'autres pays, les agriculteurs qui constituent moins de 5% de la population, arrivent non seulement à se nourrir correctement et à assurer les besoins de toute la nation entière, mais aussi à exporter d'immenses quantités de leurs produits agricoles, chez nous, plus de 90% de la population, malgré de rudes efforts, connaissent famines et disettes et sont obligés d'avoir recours, avec le reste de la population, à l'importation des produits agricoles, si ce n'est à l'aide internationale.

En outre le déséquilibre entre les exportations et les importations contribue à accentuer la dépendance du pays vis-à-vis de l'étranger. Le déficit de la balance commerciale qui en résulte s'accroît sensiblement au fil des années, et le taux de couverture des importations par les exportations se situe aux environs de 25%.

En termes clairs, constatent les auteurs du DOP, nous achetons à l'étranger plus que nous ne lui vendons et une économie qui *fonctionne sur cette base se ruine progressivement et va vers la catastrophe*.

«*Les investissements privés* en provenance de l'extérieur sont, non seulement insuffisants, mais exercent des *ponctions* énormes sur l'économie du pays et ne contribuent donc pas à *renforcer sa capacité d'accumulation*. Une part de la richesse ainsi créée à l'aide des investissements étrangers est drainée vers l'extérieur au lieu d'être réinvestie pour accroître la capacité productive du pays». Ce que la présente étude a pu démontrer.

La Révolution du 4 Août a pour «tâches primordiales la liquidation de la domination et de l'exploitation impérialistes», l'édification d'une économie nationale indépendante, autosuffisante et planifiée par une transformation radicale de la société actuelle grâce à de grandes réformes, agraires, industrielle et scolaire, *réforme des structures de production et de distribution* dans le secteur moderne.

«Les réformes dans ce domaine visent à établir progressivement le contrôle effectif du peuple sur les circuits de production et de

distribution. Car sans une véritable maîtrise de ces circuits, il est pratiquement impossible d'édifier une *économie indépendante* au service du peuple».

Une telle conception est sans doute nouvelle. Le tout est de savoir jusqu'où pourra-t-on aller : étatisation ou nationalisation ? L'étatisation capitaliste de l'économie a été mise en œuvre surtout à partir du 3 Janvier 1966, lors du premier coup d'état militaire. Depuis cette date, l'Etat participe davantage au capital social d'entreprises et de sociétés publiques et privées. Nous l'avons observé pour plusieurs d'entre elles : FASO FANI, FASO YAAR, SOFITEX, SOSUCO, SHSHV, BIB, SONARE, SONABEL, GMB, SAVANA, SBCP, IVOLCY, SOVICA, VOITAO, SOVOPIAST, etc.. *L'étatisation* en tant que substitution de la propriété étatique à celle du capitalisme privé sans une modification des règles de gestion et d'administration n'est pas un instrument de développement inconnu des burkinabè. En revanche jusqu'ici, aucun processus sérieux de *nationalisation* n'a été expérimenté en raison certainement de notre dépendance totale vis-à-vis du système capitaliste mondial auquel nous sommes subordonnés depuis de longues dates. Les expériences de nationalisation tentées jadis au Ghana, en Guinée-Conakry, au Mali et en Haute-Volta (Cinéma), n'avaient pas été toutes concluantes. De sorte que les responsables hésitent à aller plus loin dans cette voie.

Enfin, ces grandes orientations économiques et sociales révolutionnaires du 4 Août 1983 ont été assorties par la suite d'un Plan annuel Populaire de Développement PPD - (1984-1985) pour asseoir les bases d'une *indépendance économique véritable et éduquer* le peuple à compter principalement sur ses propres forces. Un des leit-motifs de ce plan est qu'*«un peuple qui a faim est un peuple dominé et dépendant»*. L'auto-suffisance alimentaire est donc une priorité des priorités. Ce programme annuel de développement prévoyait 160 milliards de francs CFA d'investissements répartis en programme de base (7,4 milliards), programme d'appui (139,2 milliards) et un programme des grands projets nationaux (13,9 milliards) (40).

L'édification d'une société nouvelle débarrassée de tous les maux qui maintiennent le pays dans une situation de pauvreté et d'arriération économique et culturelle, est une tâche dure et ardue.

Il faut savoir faire passer le pouvoir des mains de la bourgeoisie alliée à l'impérialisme aux mains de l'alliance de classes populaires constituant le peuple afin que celui-ci libéré de la dépendance et de la subordination assure lui-même son propre développement économique, social et culturel pour son bonheur matériel et la libre expression de sa personnalité.

Sur 160 milliards de francs CFA d'investissements retenus dans le PPD, 129 milliards proviendraient de l'ETRANGER sous forme de prêts (61,8 milliards), d'aides et de subventions (67,5 milliards) ; les ressources nationales interviendraient pour 31,2 milliards de francs CFA. Le PPD serait donc financé à raison de 81% par les ressources extérieures et 19% sur fonds nationaux propres.

A la Haute-Volta d'hier, le Burkina Faso a pris en héritage, sa dépendance millénaire. Il devra, pour construire son développement auto-dépendant, créer ou réinventer une *stratégie d'indépendance* qui permette d'identifier rapidement les emprises de structures exercées par les pays dominants dont il veut se libérer.

#### NOTES

1. Le 4 Août 1984, la République de la Haute-Volta, ancienne colonie française, est devenue le BURKINA FASO et ses habitants des Burkinabè (ex-voltaïques).
2. Samir Amin, *l'Accumulation à l'échelle mondiale*, UGE, 1970, p. 37.
3. Fernando Calderon, *Les Intellectuels entre la Société et la Politique en Amérique Latine*, CLACSO-CODESRIA, Dakar, 1985, p. 1, 2, 3.
4. Discours d'Orientation Politique (DOP) du 2 Octobre 1983.
5. DOP, p. 5(2), 6(1), 9(1), 10(1), 13(1), 37(1), 40(1), 42(2).
6. DOP, p. 5(1), 9(1), 10(1), 11(1), 13(2), 14(2), 17(1), 20(2), 21(1), 22(1), 23(1), 24(1), 25(1), 30(1), 34(1), 35(2), 38(1).
7. Statut des Comités de Défense de la Révolution (CDR) du 17 Mai 1984.
8. Programme Populaire de Développement (PPD), Octobre 1984—Décembre 1985.
9. Hymne national du Burkina Faso, «DI-TAA-Niyè», ordonnance No.84-043/bis/CNR/PRES du 2 Août 1984.
10. SIDWAYA, quotidien burkinabè d'information et de mobilisation du peuple, séminaire sur la commercialisation des produits du cru, complémentarité entre cultures de rente et cultures vivrières, No. 268, Mai 1985, p. 3.
11. Banque Mondiale, *Rapports sur le Développement dans le monde* 1983, 1984.
12. Hagen E. Everett, *Economie du développement*, Economica, 1982, p. 83 et suites.
13. Voir, Enrique Hett. René Gallissot; Marc Abeles. Jorge Caстанeda; respectivement sur la dépendance et le développement inégal; colonisation, colonialisme et impérialisme; Castrisme; Guerilla, dans *Dictionnaire critique du marxisme* de Georges LABICA, PUF, 1982 ; p. 141-143; 171-175; 240-241; 248-250; 405-407; 445-450.
14. François Perroux, *l'Economie du XXe*, PUF, 1969, p. 61 et suites.
15. André Piètre, *Pensée économique et théorie contemporaines*, Dalloz, 1966, p. 469-472.
- 15(bis). *Jeune Afrique Economie*, 67(68), Août 1985, p. 19.
16. *Encyclopédie africaine et malgache*, Haute-Volta, Larousse, 1964, p. 9 et suites.
17. *Encyclopédie africaine et malgache*, Haute-Volta, Larousse, 1964, p. 20-25.
18. Albert Salfo Balima, *Genèse de la Haute-Volta*, Presses africaines, 1969, p. 77, 78 et suites.
19. Samir Amin, *l'Afrique de l'Ouest bloquée, l'économie politique de la colonisation 1880-1970*, Éd. Minuit, 1971, p. 168.

20. Voir, Ministère du Plan et de la Coopération de la Haute-Volta et Ministère de la Coopération de la France, Situation économique et financière de la Haute-Volta, dossier d'information économique, Novembre 1979, p. 33 et suivantes, annexes.
21. En 1982, Technip occupait le 73<sup>e</sup> rang parmi les 100 premières entreprises françaises avec un chiffre d'affaires non consolidé de 2.652.000 FF (1979).
22. Taladidia Thiombiano, l'Enclave Industrielle: la Société Sucrière de Haute-Volta, série des livres du CODESRIA, Dakar, p. 137 et suites.
23. Voir Jacques Gautrand, le fil du haricot, à près de 20FF sur le marché, A qui va le profit? Jeune Afrique Economie, No. 2, Novembre 1981, p. 65.
24. Voir, Kamadini Ouali, Intégration africaine, le cas de la CEAO, *Economica*, 1982, p. 127-128.
25. Prix moyen à l'achat par kg, 1.000F CFA/400F CFA et 300 F CFA/200 F CFA respectivement pour les petites peaux et les cuirs (1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> catégorie) de bon et de bas choix ; prix moyen à la vente 2.000F CFA/1.000F CFA et 1.000F CFA/500F CFA pour les mêmes qualités qu'à l'achat.
26. Etablissement Niang Diarra; Société de commercialisation des peaux (SCP) Oldo Handeis (Italie), Simerco (France), Legzel (Italie), autres intermédiaires entre le producteur et le consommateur des peaux et cuirs.
27. Comptes nationaux, 1981/82, 1983, Institut National de la Statistique et de la Démographie, p. 117 (1983).
28. Léon (Pierre), Histoire/Economique et sociale du Monde, Armand Colin, 1977, 6 tomes, tome 1, p. 79 et suivantes.
29. Direction générale du Développement Industriel et de l'Artisanat, l'Industrie Voltaïque, 1973, 1974, 1981, 1982-83, p. 4-5, 9-10, 3 et suivantes, 1 et suiv.
30. SOSUHV, VOLTEX, BRAVOLTA, IVOLCY, CITEC, GMV, SAP, SAVOLCI, SOVOBRA, BATA, SOPIVOLTA, MAVOCI, Imprimerie Nationale, VOLTELEC, SONICO, SAFI, cf. S.EF. de la Haute-Volta, op. cit.
31. Samir Amin, l'Afrique de l'Ouest bloquée, l'économie politique de la colonisation, 1980-1970, Ed. de Minuit, 1971, p. 230.
32. Le dernier recensement de la population (1975) a permis d'identifier 110.681 personnes environ, hommes et femmes de tous âges résidentes et nées à l'étranger dont près de 4.802 européens et libano-syriens.
- 32(bis) Julien Savary, la France dans la division internationale du Travail, une approche par l'investissement direct international, *Revue économique* 32 (4) Juillet 1981, p. 726-740.
33. La Mali vient d'adhérer de nouveau à l'UMOA (1984).
34. Kamadini Ouali, op. cit., p. 262.
35. Pierre Léon, op. cit. p. 467.
36. Mamadou Diarra, les Etats africains et la garantie monétaire de la France, où va l'argent des Français, NEA, Dakar, 1972, p. 7.
37. Pour l'Afrique de l'Ouest, la Banque Mondiale a retenu des élasticités d'importations de 2,1 (1960-70), 1,6 (1970-80), 1,8 (1985-95), voir Association pour l'étude des problèmes d'Outre-Mer, No. 194, 1983, p. 12.
38. Cf. André Garrigou-Logrance et Marc Penouil, Histoire des faits économiques et sociaux de l'époque contemporaine, les limites de l'indépendance économique, Dalloz, 1977, p. 698 et suivantes.

39. La CEAO: Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest - CEE: Communauté Economique Européenne; CEDEAO: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest.
40. Ces différentes parties ont été soulignées par nous.

### SUMMARY

*In this paper, the author looks into the problem of the dependency of Burkina Faso economy before the popular and democratic revolution of August 4, 1983 started.*

*In the first part, he makes a survey of the recent developments in the economic theories of dependency and development. In the subsequent parts, he discusses the issues of transfer of human capital as well as structural constraints concerning direct investments, monetary flows, export structures and the capacity for technology innovation.*

*He concludes his study with some recommendations for the prospects of the implementation of a strategy for independence.*